PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

La DRAC Grand Est en 2024

Sommaire

1. La DRAC Grand Est en 2024 4
Les missions 4
L'organisation 4
La communication 4
Les objectifs en 2024 6
Le budget 7

2. Gros plan sur la culture en ruralité 9

3. Améliorer et moderniser le fonctionnement de la DRAC 12

4. Agir au service de la coopération européenne 13

5. Développer le mécénat 14

6. Conserver et valoriser les patrimoines 15
Les monuments historiques 15
Espaces protégés, architecture et cadre de vie 22
Les musées 26
L'archéologie 29
La documentation patrimoniale 31
Les archives 32

7. Soutenir la création artistique 33
Le spectacle vivant 34
Les arts visuels 36

8. Former et accompagner 39
L'enseignement supérieur culture 39
L'entrepreneuriat culturel 40
Les métiers d'art 41

9. Vivre la culture dans les territoires 42
La participation des habitants à la vie artistique et culturelle 42
L'accès au livre et à la lecture 49

Annexes 52
Chiffres clés 2024 52
Abréviations 58

1 | La DRAC Grand Est en 2024

Les missions

La Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Grand Est pilote et met en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec ses partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, associations ainsi que les autres services de l'État.

Sous l'autorité du préfet de Région, la DRAC Grand Est veille à l'application des lois ainsi que des réglementations. Elle assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, l'architecture, la création artistique, la démocratie et les industries culturelles.

L'organisation

La directrice régionale, le directeur adjoint et les directeurs régionaux adjoints délégués, appuyés par un secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe de 256 agents aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, qui s'organise de la manière suivante :

- Un **siège** implanté à Strasbourg (palais du Rhin).
- Trois grands **pôles** :
  - Le pôle Patrimoines et architecture (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
  - Le pôle Industries et Démocratie Culturelles (direction du pôle à Metz) ;
  - Le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg).
- Le **Secrétariat général** implanté sur les trois sites territoriaux : garant du fonctionnement des services, il assure la gestion des finances et des ressources humaines.

Les **unités départementales de l'architecture et du patrimoine** (UDAP) sont implantées dans chacun des 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

La communication

La DRAC Grand Est communique sur les pages dédiées du site internet du ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est. Elle a publié 10 infolettres en 2024, envoyées à 15 500 abonnés. En cette année olympique, une infolettre a été spécifiquement dédiée aux liens entre culture et sport et un hors-série de Beaux-arts Magazine « La beauté du geste » a été édité en novembre 2024.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

- site de Strasbourg
- site de Châlons-en-Champagne
- site de Metz

Isabelle CHARDONNIER
DIRECTRICE REGIONALE

Alexis NEVIASKI
DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

Nathan KUENTZ
CHEF DU BUREAU DES TRANSITIONS ET DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
- Stratégie de coopération transfrontalière et politique culturelle numérique
- Mécénat
- Développement durable

Clara NIEDEN
DIRECTRICE DU CABINET DE LA DRAC
- Secrétariat de direction
- Communication
- Évaluation des politiques culturelles

Pascal DOLÉGA
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Anne DIDELOT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DES RH
- Cellule ressources humaines
- Cellule financière
- Cellule logistique, déplacements, accueil
- Systèmes d'information
- Marchés et achats

Florence FORIN
DIRECTRICE RÉGIONALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE LA CRÉATION
- Arts plastiques
- Danse
- Musique
- Théâtre

Claire RANNOU
DIRECTRICE RÉGIONALE ADJOINTE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES INDUSTRIES ET DE LA DÉMOCRATIE CULTURELLES
- Action territoriale
- Archives
- Cinéma
- Education artistique et culturelle
- Livre et lecture, langue française et langues de France

Vincent CASSAGNAUD
DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE
- Service régional de l'archéologie
- Conservation régionale des monuments historiques
- Documentation patrimoniale
- Musées
- Architecture

UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)
- UDAP Ardennes
- UDAP Aube
- UDAP Marne
- UDAP Haute-Marne
- UDAP Meurthe-et-Moselle
- UDAP Meuse
- UDAP Moselle
- UDAP Bas-Rhin
- UDAP Haut-Rhin
- UDAP Vosges

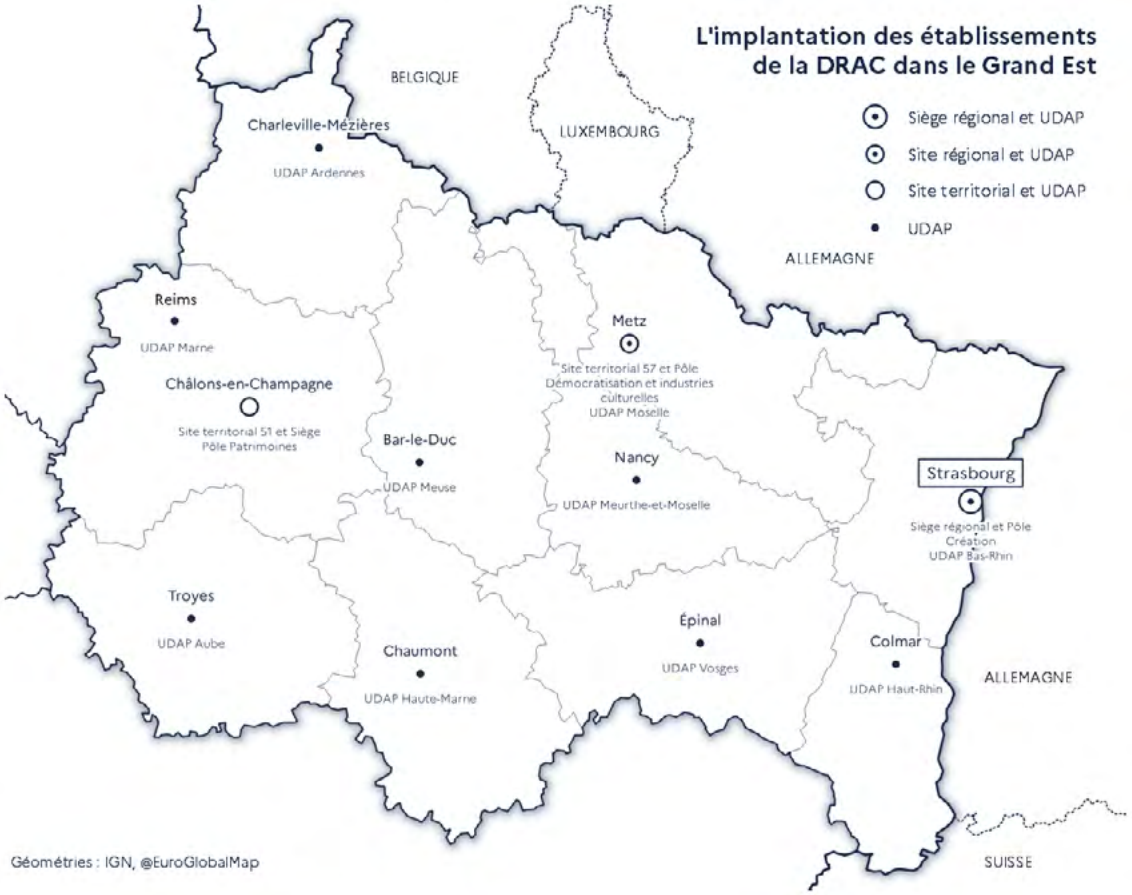

Les objectifs en 2024

La stratégie de la DRAC s'articule autour de trois axes forts avec une évolution des pratiques internes dans le cadre de la simplification administrative, de la dématérialisation ainsi que de la transition écologique.

Une attention accrue à la ruralité pour proposer à tous les habitants de la région une offre de qualité

La DRAC s'efforce de compléter le maillage culturel par la consolidation des réseaux et le soutien de l'activité culturelle dans les zones rurales et périurbaines. Elle privilégie les contractualisations et travaille sur la mobilité dans un équilibre entre « aller vers les habitants » et « faciliter aux habitants l'accès aux lieux de culture ».

Une présence renforcée pour mieux accompagner les acteurs culturels et « coconstruire » la culture

La DRAC s'efforce de mettre en relation les acteurs pour qu'ils rationalisent leurs besoins, voire l'offre en apportant des solutions communes. Elle travaille en grande proximité avec les préfectures pour articuler les différentes politiques de l'État en optimisant l'effet de leviers financiers. Elle veille à travailler en coopération avec les collectivités pour « aller plus loin ensemble ». Enfin, elle propose des dispositifs de mécénat, d'insertion professionnelle ou d'entrepreneuriat culturel.

Une amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire par la protection du patrimoine et des sites

Soucieuse que les collectivités s'emparent des outils de protection, la DRAC favorise leur développement par le soutien aux études et l'ingénierie des UDAP. Elle poursuit un effort conséquent pour la sécurité, l'entretien et la restauration des cathédrales. De même, elle accorde une attention particulière au patrimoine cultuel des communes rurales.

Le budget

Exécution budgétaire 2024 par budget opérationnel de programme (BOP)

	AE *	CP **
BOP 131 - Création	**39 998 876 €**	**39 917 053 €**
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	36 570 005 €	36 472 987 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 428 871 €	3 444 067 €
BOP 175 - Patrimoines	**50 636 838 €**	**40 312 194 €**
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	42 866 442 €	33 051 426 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 318 733 €	1 333 432 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	3 027 614 €	2 295 009 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	120 000 €	176 518 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	190 000 €	190 000 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	3 114 048 €	3 265 810 €
BOP 224 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	**566 111 €**	**574 163 €**
Action 06 : Action culturelle internationale	179 000 €	179 000 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	387 111 €	395 163 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	**705 494 €**	**705 494 €**
Action 01 : Livre et lecture	705 494 €	705 494 €
BOP 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**17 750 394 €**	**18 624 992 €**
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	4 239 400 €	5 148 640 €
Action 02 : Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	13 291 645 €	13 257 003 €
Action 03 : Soutien à la langue française et aux langues de France	169 349 €	169 349 €
Action 04 : Recherche culturelle	50 000 €	50 000 €
BOP 363 - Plan de relance	**0 €**	**657 591 €**
TOTAL Tous BOP confondus (ministère de la culture)	**109 657 713 €**	**100 791 488 €**
BOP 354 - Fonctionnement (Préfecture de Région Grand Est)	**1 178 156 €**	**1 447 664 €**
Action 05 : Fonctionnement courant	748 622 €	713 575 €
Action 06 : Immobilier	429 535 €	734 089 €
BOP 180 – Médias de proximité	**97 373 €**	**97 373 €**

* AE : autorisation d'engagement

** CP : crédit de paiement

Exécution budgétaire 2024 (Autorisations d'engagement)

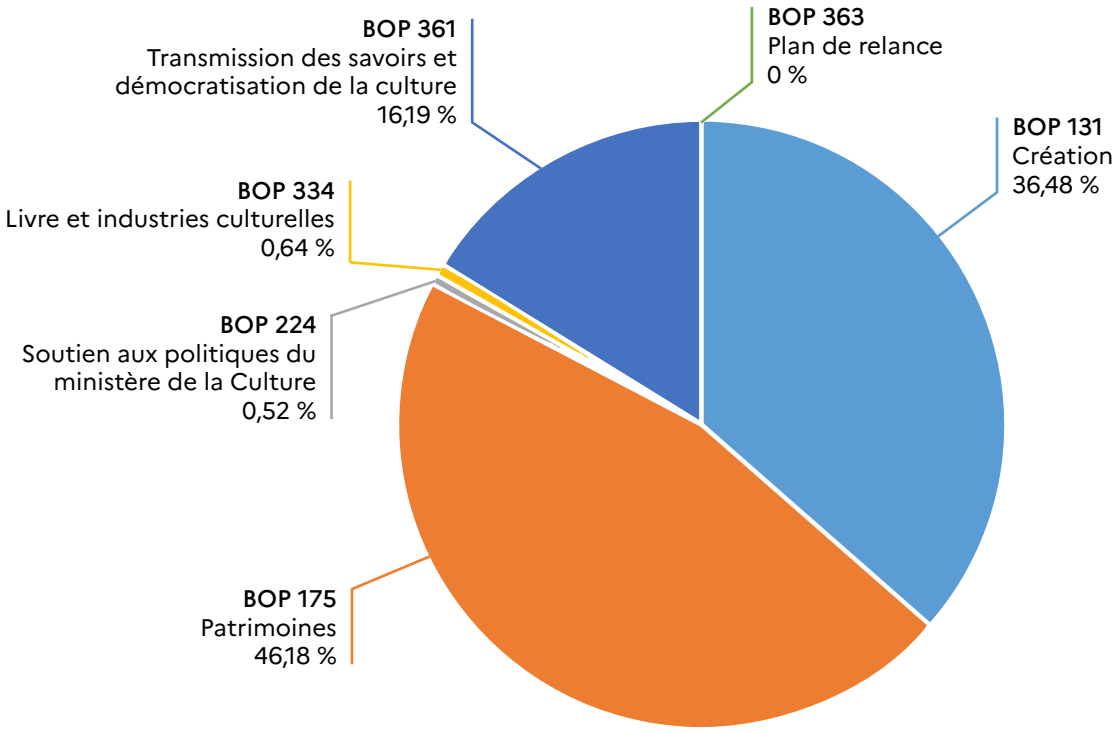

Exécution budgétaire 2024 (Crédits de paiement)

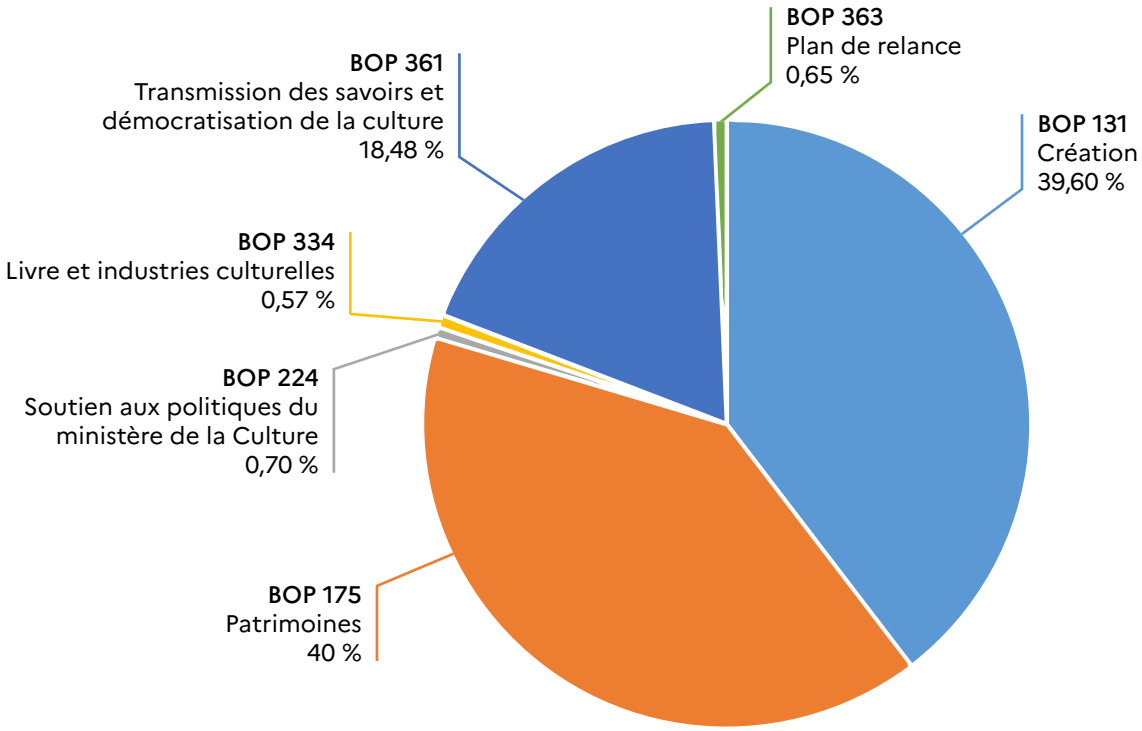

2 | Gros plan sur la culture en ruralité

Les territoires ruraux du Grand Est représentent 94 % du territoire et 39 % de la population régionale. Les 149 établissements publics de coopération administrative (EPCI) sont en moyenne moins peuplés et moins denses que dans le reste du territoire métropolitain. Deux EPCI sur trois sont à dominante rurale. Mais la ruralité n'est ni un désert ni une zone blanche : dans la région, seuls 1,9 % des habitants n'ont accès à aucun équipement culturel à moins de dix minutes de leur commune.

Pour autant, les attentes culturelles des habitants ruraux sont grandes et pour mieux les cerner, les équipes de la DRAC ont animé 10 rencontres conviviales (une dans chaque département) avec les habitants, élus, associations et acteurs culturels, dans le cadre d'une grande consultation nationale dénommée **Printemps de la ruralité**.

À l'issue de cette consultation, la ministre de la Culture a présenté en juillet **le Plan culture et ruralité**, une initiative visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux, à soutenir ses acteurs et ses lieux et à créer un dialogue nouveau entre les formes culturelles urbaines et rurales. Ce plan amplifie les nombreuses actions déjà mises en œuvre par la DRAC en ruralité. Voici quelques exemples.

Journée Culture et mobilité dans l'Aube le 28 novembre à Nogent-sur-Seine, en présence de la ministre - Table ronde sur le pass Culture © DRAC Grand Est

Avec **les diagnostics sensibles de territoire et les résidences de territoire**, la DRAC prend en compte les pratiques culturelles des habitants en se plaçant dans une démarche d'écoute, d'observation et d'accompagnement des territoires ruraux. Pendant une période de 3 à 4 mois, il s'agit de mettre en résidence sur le territoire des équipes pluridisciplinaires - artistes, architectes, designers, auteurs - accompagnées d'un laboratoire universitaire, concourant ainsi à faire émerger les besoins locaux, à valoriser les particularités et à élaborer des scénarios. En définitive, l'approche « sensible » permet de poser un autre regard sur le territoire, fruit de la participation des habitants et de l'expérience des artistes.

Permettre aux jeunes scolarisés en grande ruralité d'accéder aux programmations des grands équipements est l'objectif prioritaire identifié par le comité de pilotage interacadémique DRAC-DRAAF-Rectorats. Il est la raison d'être de l'expérimentation **Caravelle**. Signée avec les collectivités départementales, le Conseil régional Grand Est et la SAS pass Culture, Caravelle permet de financer des déplacements d'élèves vers les lieux de culture de la région. De premiers frémissements laissent augurer un impact positif sur le parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) des jeunes de Haute-Marne, premier département couvert par cette convention en 2023, et rejoint en 2024 par l'Aube. D'autres départements suivront en 2025.

Les 15 **Projets innovants de territoire** (PIT), tous situés en ruralité, sont accompagnés dans le cadre du fonds d'innovation territoriale. Ils ont tous vocation à transformer et à fédérer le territoire rural prioritaire dans lequel ils sont ancrés, bénéficient du soutien d'au moins une collectivité territoriale et n'étaient pas financés régulièrement par la DRAC jusqu'ici.

Plus globalement, la DRAC met en œuvre 71 contrats de territoire signés avec les EPCI et les départements : 25 sont dédiés au livre et à la lecture, tous les autres sont consacrés au projet culturel de territoire défini collégialement, à l'écoute des besoins des territoires ruraux au plus près des habitants.

Quant au développement des **Micro-Folies**, dispositifs consistant à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant, il s'est poursuivi en 2024 avec la création de 21 nouvelles implantations très souvent situées en ruralité.

Dans le domaine du livre et de la lecture, outre la densité du réseau de bibliothèques en ruralité, on signalera la création inédite d'un réseau formalisé nommé **« Grammage »**, réseau de collectivités du Grand Est qui s'engagent à placer le livre au cœur de leurs politiques culturelles et à se fédérer autour du livre comme acteur du lien social et du développement culturel. Via un appel à projets dédié lancé en 2023 (4 lauréats en 2024), Grammage accompagne notamment les territoires ruraux en dynamisant l'offre culturelle et en soutenant l'émergence d'une structuration territoriale d'un réseau livre & lecture, en complémentarité avec la bibliothèque départementale.

Côté création, **les structures labellisées et conventionnées** installées en ruralité, interviennent dans des territoires éloignés, que ce soit par l'accueil en leur sein des habitants qui en sont éloignés ou par des actions hors les murs. La palette d'actions est large ; diffusion en itinérance, résidences artistiques, projets d'EAC… Ainsi l'Action Culturelle du Barrois (ACB), scène nationale de Bar-le-Duc (Meuse), qui fêtera ses 45 ans d'existence en 2025, est une pionnière de la décentralisation culturelle qui a l'EAC et l'action culturelle territoriale dans son ADN.

Projet innovant de territoire « Un théâtre errant au c(h)oeur des Vosges » porté par la Cie IPAC et soutenu par le Conseil départemental des Vosges et la DRAC Grand Est © Cie IPAC

Les Ateliers de fabrique artistique (AFA) sont des lieux de recherche et d'expérimentation pour les artistes et de rencontre avec le public. Lieux collectifs, indépendants et pluridisciplinaires, les AFA sont des espaces de création artistique situés pour nombre d'entre eux en zone rurale (11 sur 18). Ils s'inscrivent dans une démarche de proximité, d'aménagement du territoire et de mise en réseau des acteurs culturels.

Dans le secteur des patrimoines, les 4 527 immeubles protégés au titre des monuments historiques, les 121 musées de France, les 48 Jardins remarquables, les 22 Maisons des Illustres et les 200 édifices Architecture contemporaine remarquable sont pour beaucoup d'entre eux situés en ruralité et concourent à son attractivité ; de même pour les manifestations nationales du ministère de la Culture (Journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous au jardin). La DRAC intervient en soutien financier et en ingénierie au titre de l'entretien, de la restauration ou de l'animation. On peut citer notamment deux dispositifs : d'une part, **le Fonds incitatif et partenarial** (FIP) qui permet grâce à un concours renforcé de l'État, de la Région et des départements de réduire la part de financement des communes rurales en charge d'un patrimoine important ; d'autre part, les UDAP soutiennent financièrement la préservation et la restauration du **patrimoine non protégé** des départements ruraux du Grand Est (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) à destination uniquement des propriétaires privés en périmètre de monument historique ou de Site patrimonial remarquable (SPR).

Abbaye-prison de Clairvaux - 10/11 juin 2024 - Restitution de projets EAC © DRAC Grand Est

Ce tableau rapide s'achève sur l'évocation d'un important et exemplaire projet de territoire en ruralité sur le site de l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux (Aube), **Liberté Clairvaux**. Avec la fermeture en 2023 de la prison et le début de grands travaux en 2024, ce projet à la jonction des trois grands domaines d'intervention de la DRAC (création, patrimoine et EAC) a connu trois temps forts :

- Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, un projet d'envergure nationale mené avec les habitants volontaires en lien avec le Pôle national cirque (PALC) et la compagnie de cirque contemporain Kiaï qui explore les liens entre culture et sport autour du trampoline ;
- Une résidence artistique de photographie *Regards croisés Clairvaux : l'enfermement et la liberté* avec les artistes Orianne Ciantar et Nicolas Serve.
- Un projet inédit d'EAC mené autour de la restauration du grand cloître avec 660 élèves aubois provenant de 16 établissements scolaires, et l'intervention d'artistes, d'architectes et de guides de l'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux.

3 | Améliorer et moderniser le fonctionnement de la DRAC

Au sein de la DRAC, les services support - Secrétariat général (SG) et Cabinet de direction - appuient quotidiennement les services métiers dans la réalisation de leurs missions. Ils assurent la mise en œuvre des objectifs transversaux et garantissent leur bon fonctionnement.

La transition écologique

- Mise en œuvre d'un plan d'action global à l'échelle de la DRAC, basé sur le nouveau Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture et du plan de transformation écologique de l'État ;
- Participation de la DRAC à la démarche de planification écologique à l'échelle Grand Est (Grand Est région verte) co-pilotée par la Préfecture de région et le Conseil régional Grand Est ;
- Formations à la transition écologique des cadres supérieurs de la DRAC, mise à disposition d'un nouveau véhicule électrique (Châlons-en-Champagne), aménagement d'un nouveau parking vélos (Strasbourg).

La dématérialisation de l'attribution des subventions

Entamée depuis 2021, la démarche a permis de mettre en œuvre l'application internet « Démarches simplifiées » et de réduire le nombre de pièces de dossiers demandées. Elle s'est poursuivie en 2024 avec la simplification des outils, l'élargissement du groupe de travail sur la chaîne financière et enfin, la participation aux groupes du ministère dédiés à la construction d'une interface entre « Démarches simplifiées » et l'outil Arpège qui permettra l'automatisation de nombreuses saisies.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

L'outil Patronum, une application de gestion des consultations utilisée depuis 2022 par les UDAP, sera élargi à la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et au Service régional de l'archéologie (SRA) avec la mise en place d'un plan de formation des équipes.

La contribution à l'inclusion dans l'emploi

En 2024, la DRAC a poursuivi la diversification des profils recrutés sur ses postes temporaires avec le recrutement de 2 personnes en travaux d'intérêt général (TIG), 1 en service civique et 3 en contrat d'apprentissage.

La sécurité informatique

Plusieurs sessions d'une formations de sensibilisation à la cybersécurité ont été dispensées par un responsable informatique sur les trois sites de la DRAC. Elles ont été suivies par 39 agents au total.

4 | Agir au service de la coopération européenne

La coopération culturelle européenne et transfrontalière est dense en Grand Est. Elle s'étend notamment vers les quatre pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse). La DRAC initie, accompagne et participe à ces échanges, par le conseil aux porteurs de projets et leur mise en réseau avec des interlocuteurs du territoire, mais aussi en siégeant dans plusieurs instances de coopération permanente (« groupe de travail culture » du sommet de la Grande région avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne et « Forum culture » de la conférence du Rhin supérieur avec la Suisse et l'Allemagne) et enfin par le financement des porteurs de projets culturels transfrontaliers (crédits de droit commun, fonds pour l'international et l'européen, budgets des instances pérennes de coopération où siège la DRAC).

L'année 2024 a été l'occasion de deux temps forts majeurs :

Le lancement du 14e contrat triennal pour « Strasbourg, capitale européenne »

Signé le 26 avril à Strasbourg en présence du Président de la République, ce contrat qui lie l'État et les collectivités présentes à Strasbourg (bloc communal, Collectivité européenne d'Alsace - CEA - et conseil régional) met en cohérence des actions portées par ces acteurs pour contribuer au rayonnement européen de la ville. Pour la période 2024-2026, il prévoit notamment des études et travaux de rénovation pour le Palais Rohan, l'Opéra national du Rhin et le Palais des Fêtes. Pour la seconde fois, il contient un « fonds de soutien à la culture » d'un montant de 5,5M€ sur trois ans, dont 1M€ DRAC.

La commission mixte extraordinaire franco-luxembourgeoise pour la culture du 16 octobre

Composée des délégations des deux pays, la commission a permis l'adoption d'une feuille de route pour la coopération culturelle franco-luxembourgeoise, dont la mise en place d'une résidence croisée entre la France et le Luxembourg.

Commission mixte extraordinaire franco-luxembourgeoise pour la culture du 16 octobre à Luxembourg
© DRAC Grand Est

5 | Développer le mécénat

La naissance du pôle mécénat Grand Est

En 2021, le ministère de la culture a souhaité accompagner la création de pôles mécénat pilotes dans trois régions - PACA, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est - prélude à la déclinaison du dispositif sur tout le territoire français. Lancé officiellement le 1er février 2024, le Pôle mécénat Grand Est a pour ambition de fédérer tous les acteurs du mécénat de la région, de favoriser les partenariats et l'engagement de tous au service de l'intérêt général, afin de transformer durablement le territoire et de renforcer son attractivité. Le pôle regroupe la DRAC, l'ordre régional des Experts Comptables du Grand Est, la Chambre régionale de commerce et de l'industrie du Grand Est et le Conseil interrégional des notaires du ressort des Cours d'appel de Colmar et de Metz.

Lancement du Pôle mécénat Grand Est le 1er février à Strasbourg (palais du Rhin) © DRAC Grand Est

6 | Conserver et valoriser les patrimoines

Les monuments historiques

Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

L'abbaye-prison de Clairvaux (Aube)

Le grand cloître bénéficie d'une restauration du clos couvert des ailes sud et ouest sous la maîtrise d'œuvre de l'Architecte en chef des monuments historiques (ACMH) Michel Trubert. Le chantier comprenant l'échafaudage des façades, le nettoyage des maçonneries, la dépose des couvertures et l'installation d'un parapluie, le renforcement structurel y compris des galeries enterrées, a commencé en décembre 2023. Le parti de restauration retenu vise à cristalliser le bâtiment dans son état actuel, c'est-à-dire en conservant à la fois les strates historiques de l'occupation religieuse et de l'occupation carcérale. Le montant du chantier est de 12,8 M€. Les ailes Nord et Est seront restaurées de la même manière à compter de 2025.

La cathédrale Notre-Dame de Reims (Marne)

Le portail central a fait l'objet d'un chantier important, commencé en novembre 2023 et achevé en janvier 2025, sous la maitrise d'œuvre de l'ACMH Marie-Suzanne de Ponthaud. Il répond à deux objectifs : le nettoyage des voussures et la restauration de deux statues-colonnes, celle du roi David et celle de la Vierge de l'Annonciation, situées dans l'ébrasement droit. Le roi David a été déposé et restauré en loge car son état sanitaire ne permettait pas une restauration sur place. Il a néanmoins pu être reposé. La Vierge de l'Annonciation a quant à elle été restaurée in situ. Le chantier a coûté 643 000 €.

Cathédrale de Reims - Chantier test sur le portail central - Dépose de la statue du Roi David
© DRAC Grand Est

La cathédrale Saint-Mammès de Langres (Haute-Marne)

En juin 2024, le chantier de restauration du massif occidental a pris fin, après un peu moins de 4 années de travaux. Cette opération avait pour objectif de remédier aux infiltrations d'eau qui créaient des désordres dans la maçonnerie et de débarrasser la façade des mousses et lichens. Elle a également été l'occasion d'intervenir sur les sculptures de la façade et de remettre en peinture les portes de la cathédrale dans un ton vert foncé évoquant celui utilisé au XVIII^{e} s. Menés par l'ACMH Charlotte Hubert et financés par la DRAC, ces travaux ont permis à la façade de retrouver son éclat et sa couleur jaune, caractéristique de la pierre de Langres.

La cathédrale Saint-Étienne de Metz (Moselle)

En juin 2024 s'est achevée la restauration du bras sud du transept. Commencée en octobre 2020, cette intervention sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH Pierre Dufour a porté principalement sur les maçonneries et le décor sculpté. Les statues monumentales de saint Nicolas et de saint Goëry qui ornent le pignon, particulièrement exposées aux intempéries, ont été déposées et refaites à l'identique. Une plaquette illustrée a été éditée pour présenter ce chantier à un large public.

Cathédrale de Metz - Restauration du bras sud du transept : galerie restaurée et ses arcades après dépose des échafaudages © DRAC Grand Est

La cathédrale de Strasbourg (Bas-Rhin)

Coulé en 1427 par le fondeur Hans Gremp, le grand bourdon est le plus ancien encore en fonctionnement en France. Le système de palier à béquille qui sert à mettre la cloche en volée était usé et avait dû être mis à l'arrêt en 2022-2023, car il ébranlait le beffroi de charpenterie construit en 1521. La restauration, réalisée en 2024 pour un montant de 95 116 €, a porté sur le joug, le battant et les béquilles. La dépose de la cloche a permis sa pesée : 8 800 kg, outre son battant de 217 kg et son joug de 977 kg.

Le palais du Rhin à Strasbourg (Bas-Rhin)

Classé monument historique avec le statut de Domaine national depuis 2017, le palais est le siège de la DRAC Grand Est. En 2024, des travaux d'urgence sur les portes menuisées des anciennes écuries et remises de carrosses se sont révélés nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs. La restauration des portes d'origine se sont accompagnées de la création de portes neuves, en remplacement de celles ajoutées dans les années 1970. L'intervention patrimoniale s'est ainsi doublée d'une création contemporaine de qualité, sous la maîtrise d'œuvre de Pierre Dufour.

Le soutien financier aux travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Dans sa mission de conservation du patrimoine, la DRAC accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant un soutien technique et financier adapté. Elle assure des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement d'architectes compétents dans la restauration, rend des avis sur études préalables et sur demandes d'autorisations de travaux sur monument historique en sus des déplacements, échanges et comptes rendus nécessaires à ces formalisations. Des outils spécifiques tels que le Fond incitatif et partenarial (FIP) et la Mission Patrimoine en péril (Stéphane Bern) permettent de compléter la panoplie des aides, au plus près des territoires, notamment ruraux. En voici quelques exemples.

Restaurations exemplaires (hors mission Patrimoine en péril et FIP)

Les remparts de Langres (Haute-Marne)

La ville est entourée d'un rempart de 3,5 km de long, développé au Moyen-Âge puis modernisé au XIX^{e} s afin d'en faire une place forte stratégique. En 2018, suite au constat de la dégradation alarmante de certaines parties des fortifications, la commune a mis en place un programme de restauration pluriannuel. Elle est soutenue dans ce projet par la DRAC à travers une convention de financement garantissant une subvention de l'État à hauteur de 40 %. Cette intervention, prévue en six tranches de travaux réparties entre 2019 et 2028, a déjà permis la restauration de plusieurs pans de remparts ainsi que de la porte gallo-romaine incluse dans la muraille. Ces interventions régulières ont été complétées par la création en 1999 de la Brigade du Patrimoine, une équipe financée par la DRAC et composée de deux tailleurs de pierre professionnels intervenant au quotidien sur les remparts pour en assurer l'entretien.

Le château de Sedan (Ardennes)

Monument préféré des Français en 2023 et propriété de la commune, le château de Sedan a reçu une subvention d'un montant de 386 000 €. Les travaux sur le donjon se sont achevés en décembre 2024. Ils ont consisté en la reprise des maçonneries et des enduits de façade, ainsi que la restauration de la charpente et de la couverture (leur dépose ayant nécessité la mise en place d'un parapluie). Le bâtiment des fours, appartenant aux communs du château, a également fait l'objet d'une restauration de son clos couvert.

Château de Sedan (08), restauration du donjon : montage de l'échafaudage, pose des enrayures © DRAC Grand Est

L'église Saint-Georges de Sélestat (Bas-Rhin)

La ville de Sélestat s'est engagée depuis 2021 dans la restauration du principal édifice gothique de la commune, classé monument historique par la liste de 1848. La première tranche de travaux, exécutée sous la maîtrise d'œuvre de Stefan Manciulescu avec le soutien financier de la DRAC (750 000 €), a porté sur le clocher (XIV^{e}-XV^{e} s.) et s'est achevée en 2024. Elle sera suivie à partir de 2025 par la restauration du massif occidental avec une nouvelle subvention de 505 610 € engagée sur l'exercice 2024.

Mission Patrimoine en péril en 2024

La maison potière Wingerter-Ruhlmann de Betschdorf (Bas-Rhin)

La maison, avec son atelier et son four de poterie en grès au sel, a été classée monument historique en janvier 2022. Retenue comme projet emblématique pour le Grand Est par la Mission Patrimoine en péril en 2023, sa restauration urgente a pu être engagée en 2024 sous la maîtrise d'œuvre d'Antoine Oziol, avec une première subvention de la DRAC de 200 000 € et une contribution de 250 000 € de la Fondation du patrimoine. Parallèlement, la DRAC instruit la demande de protection des collections mobilières, qui font l'objet d'un vœu de classement avec attachement à perpétuelle demeure.

La chapelle Sainte-Madeleine du château de Preisch à Basse-Rentgen (Moselle)

La chapelle fait partie du domaine de Preisch situé sur la commune de Basse-Rentgen. Le parc de 170 ha comprend le château, ses douves et ses dépendances, un jardin à l'anglaise (classé monument historique le 24/07/1986) ainsi que la chapelle, classée monument historique en 1995. Construit sur un plan en croix latine à la fin du XVIII^{e} s, l'édifice est richement décoré au XIX^{e} s, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Depuis plusieurs années, il souffre de pathologies liées à la forte humidité présente dans les structures et au manque d'entretien ayant entraîné des faiblesses structurelles. En 2020, des étaiements d'urgence ont été installés et l'édifice a été retenu par la Mission Patrimoine en Péril en 2021 au titre du maillage départemental (226 000 €). Ont suivi l'accompagnement (technique et financier) de la DRAC sur les phases d'études pour la restauration et les autorisations administratives. La DRAC a attribué en 2024 une subvention de 275 000 € aux propriétaires privés de ce domaine (soit 50 % du coût des travaux) pour la réalisation de la première des trois tranches de travaux.

La chapelle Sainte-Madeleine du château de Preisch à Basse-Rentgen (57) © DRAC Grand Est

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Grâce à un concours renforcé de l'État, du Conseil régional et des conseils départementaux, le FIP permet de réduire la part de financement des communes rurales en charge d'un patrimoine important. En voici un exemple.

L'église Sainte-Libaire de Rambervillers (Vosges)

Construite dès le début du XVI^{e} s, l'église Sainte-Libaire a été rapidement endommagée par le sac de la ville en 1557 et ses travaux de restauration se sont étalés sur un demi-siècle. La tour porche a fait l'objet de campagnes de restauration successives du XVII^{e} s jusqu'au début du XX^{e} s. Classée monument historique en 1986, elle a fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien constants. Le clocher porche restait la dernière phase à mettre en œuvre, longtemps repoussée compte tenu notamment du coût du projet. Soutenue au titre du dispositif FIP, suite à l'élaboration du projet de restauration conduit sous la maitrise d'œuvre de l'agence Pierre Bortolussi (ACMH), la restauration prévoit trois phases de travaux successives : une première tranche financée au titre de l'exercice 2023 s'achèvera en avril 2025 (financement DRAC à hauteur de 343 329 € HT soit 60 % du coût des travaux), les deux autres tranches devant s'enchaîner à partir de la mi-2025 pour une durée estimée à 2 ans.

Les objets mobiliers : des restaurations exemplaires

Restauration du grand orgue de la cathédrale Notre-Dame de Reims

Le grand orgue fait l'objet d'une restauration se terminant au printemps 2026, sous la maitrise d'œuvre d'Éric Brottier. Elle a pour objet principal de rationaliser l'implantation de la partie instrumentale à l'intérieur des buffets.

L'alimentation en vent a été complètement reconstruite afin de lui garantir une parfaite stabilité. Rendue possible par l'électrification des transmissions, une console mobile a été créée afin de jouer l'orgue depuis le chœur, permettant un usage plus souple de l'instrument avec d'autres formations musicales (chœur ou orchestre) et un contact rapproché avec le public.

Parallèlement à ces travaux sur la partie instrumentale, les buffets ont bénéficié d'une restauration complète avec la restitution d'éléments structurels manquants en partie arrière. Cette opération a coûté 3 M€ et fait l'objet d'un mécénat à hauteur de 800 000 € de la part des Amis de la cathédrale de Reims.

Chapelle Saint-Marc du Chipal, La Croix-aux-Mines (88)
tableau après restauration © Atelier Jeannette

Restauration du tableau représentant Saint Marc, en la chapelle Saint-Marc du Chipal, à La-Croix-aux-Mines (Vosges)

Datant du XVIII^{e} s et récemment protégé au titre des monuments historiques (arrêté d'inscription du 05/07/2021), le tableau a fait l'objet d'une restauration importante tant du support (dépoussiérage, dégagement des pièces de renforts, résorption des déformations, consolidation des déchirures, consolidations ponctuelles) que de la couche picturale (dépoussiérage et décrassage, atténuation des décolorations, masticage, retouche et vernissage).

Ainsi, ce tableau peut reprendre toute sa place parmi l'ensemble que conserve la chapelle. L'entrée de mine, référence à l'activité minière de cette vallée depuis le Moyen Âge, située à l'arrière du saint et au-dessus de la tête du lion, est à nouveau bien visible.

La protection des monuments historiques en 2024

Immeubles inscrits monuments historiques

Aube
- Troyes : Villa Marot et minoteries
- La Villeneuve-au-Châtelot : Église (extension de protection)

Marne
- Reims : Maison Margotin
- Tinqueux : Stand de tir

Meurthe-et-Moselle
- Laxou : Atelier de confiserie Lefèvre-Lemoine
- Nancy : Confiserie Lefèvre-Lemoine
- Moncel-lès-Lunéville : Ferme la petite Pologne
- Nancy : Statue du sergent Blandan

Moselle
- Marville : Hôtel d'Égremont (extension de protection)
- Vigneulles-Lès-Hattonchâtel : Ancienne abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre
- Naives-Rosières : Église de Sainte-Pierre-devant-Bar

Bas-Rhin
- Schiltigheim : Ancienne brasserie Fischer
- Strasbourg : Ancienne brasserie Gruber

Haut-Rhin
- Colmar : Cité judiciaire (extension de protection)
- Reiningue : Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg (extension de protection)

Vosges
- Plombières-les-Bains : Hôtel de voyageurs Sainte-Barbe

Immeuble classé monument historique

Meurthe-et-Moselle
- Ennery : synagogue

Objets mobiliers inscrits monuments historiques

221 au total, à consulter sur POP : https://pop.culture.gouv.fr
Sélectionnez la rubrique « patrimoine mobilier » (Palissy), l'année 2024 et les départements de la Drac Grand Est.

Église Saint-Pierre de Naives-Rosières (55), inscrite monument historique en 2024 : les travaux d'urgence et de mise en sécurité d'un montant de 663 010 € TTC (100 % État) seront menés sous la maitrise d'ouvrage de la DRAC © DRAC Grand Est

La valorisation patrimoniale

Villes et pays d'art et d'histoire - VPAH (montant DRAC 2024 : 271 000 €)

- Le Grand Est compte désormais 16 VPAH avec la signature le 1er mars 2024 de la convention du nouveau PAH (Pays d'art et d'histoire) du Grand Verdun.
- Publication de la brochure « Patrimoine textile dans les VPAH du Grand Est » en février 2024.

Jardins remarquables

- Trois journées de visite de jardins candidats au label organisées en juin et en octobre 2024 en Moselle, dans le Haut-Rhin et dans les Vosges.
- Le Grand Est compte désormais 48 jardins labellisés, avec le Jardin botanique de la Ville de Metz (Montigny-lès-Metz – 57).

Manifestations nationales

Rendez-vous aux Jardins
21e édition (du 31 mai au 2 juin 2024)

- 251 sites ouverts et 377 évènements (dont 294 gratuits) proposés autour de la thématique « Les cinq sens au jardin »
- 35 premières participations et 5 participations exceptionnelles
- 76 jardins accessibles au public à mobilité réduite
- Une brochure numérique présentant la manifestation a été réalisée pour la 6e année consécutive.

Levez les Yeux
(20 septembre 2024)

- Organisé la veille du week-end dédié aux Journées européennes du Patrimoine (JEP), le dispositif invite le public scolaire, de la maternelle à la terminale, à la découverte du patrimoine et des métiers d'art qui contribuent à son entretien, sous la conduite des enseignants.
- Une quarantaine d'évènements organisés cette année, dont les visites guidées de 6 monuments historiques État (cathédrales de Châlons-en-Champagne, Langres, Nancy et Strasbourg, palais du Rhin à Strasbourg, Château du Pailly - 52) et du Relais de poste de Launois-sur-Vence - 08.

Journées européennes du Patrimoine (JEP)
41e édition (les 21 et 22 septembre 2024)

- Plus de 1 700 lieux ouverts
- Près de 3 000 évènements proposés autour des thématiques « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » et « Patrimoine maritime »
- Plus de 170 lieux ouverts exceptionnellement ou pour la première fois
- Une brochure numérique éditée et téléchargée plus de 15 000 fois par le public
- Une vidéo présentant trois sites sur le thème « Un siècle, un site », réalisée et publiée sur le site de la DRAC et sur les réseaux sociaux
- Un week-end d'animation et de visites guidées au palais du Rhin et dans plusieurs monuments historiques État (dont cinq cathédrales et l'abbaye-prison de Clairvaux).

« Laurent Weyl - Figures de la cathédrale de Strasbourg » : une exposition et un livre soutenus par la DRAC

Dans le cadre de la commande photographique « Radioscopie de la France » du ministère de la Culture, la DRAC a présenté un photo-reportage de Laurent Weyl sur la cathédrale de Strasbourg, en accès libre sur les grilles extérieures du parc du palais du Rhin et de l'hôtel du préfet (Strasbourg), du 5 au 26 avril 2024. L'exposition a été inaugurée à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art. Un bel ouvrage publié au printemps aux éditions sun/sun a permis de garder une trace de ces travaux. La photo de couverture du présent bilan en est issue.

Un nouvel outil de dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis début 2022, le ministère de la Culture déploie Patronum, une application de gestion des consultations des UDAP. Il s'agit du premier module d'un système d'information patrimoniale permettant à l'ensemble des services de gérer leurs différentes missions dans un outil commun et transversal. Les UDAP ont proposé progressivement aux collectivités de procéder à la dématérialisation des consultations du service dans le cadre plus global de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Cette période de transition - avec une gestion de dossiers pour partie sous format papier et pour partie dématérialisée - est achevée pour certaines UDAP qui reçoivent désormais l'ensemble des dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée.

La préservation et la mise en valeur des espaces protégés

Les UDAP participent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux dans les espaces protégés, une activité en très nette augmentation depuis la crise sanitaire de 2020.

- De nombreuses et régulières permanences se sont tenues dans les communes à forte densité patrimoniale ou dotées d'un Site patrimonial remarquable (SPR), voire en accompagnement du dispositif Maison France Service, et avec les services d'urbanisme des grandes villes de la région.

- Se substituant aux périmètres de 500 m et adaptant ainsi les abords des monuments historiques aux enjeux réels du monument et du site, plusieurs dizaines de Périmètres délimités des abords (PDA) ont été élaborés en 2024 ; 27 PDA sont notamment entrés en vigueur fin 2024 sur le territoire de Metz-Métropole, portant à 63 le nombre total de PDA en vigueur en Moselle ; sur le territoire alsacien, les UDAP 67 et 68 ont accompagné le projet d'élaboration de 150 PDA avec l'appui d'un bureau d'étude, leur déploiement interviendra lors de la révision des documents d'urbanisme.

- L'accompagnement des SPR avec Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou avec Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) s'est poursuivi, notamment :
  - Création des SPR de Bar-sur-Aube (10), Chenay / Châlons-sur-Vesle (51) et Épinal (88) ;
  - Poursuite des projets de SPR à Toul (54), Schiltigheim (67) et Riquewihr (68) ;
  - Poursuite des projets en cours d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - AVAP (Phalsbourg - 57), PVAP (Reims - 51, Verdun - 55, Vic-sur-Seille - 57, Bouxwiller, Sarre-Union - 67, Neuf-Brisach - 68, Saint-Dié des Vosges - 88) et PSMV (Saint-Mihiel - 55).

Nouveau SPR de Bar-sur-Aube : le centre-ville et l'église Saint-Pierre
© Office de tourisme de la Côte des Bar en Champagne / Franz Pfifferling

- Les biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en Grand Est sont désormais au nombre de 8 (pour 68 sites) avec les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale. L'ensemble des biens inscrits ont l'obligation d'être dotés d'un plan de gestion : ce sera prochainement le cas pour Reims (Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais du Tau) et Nancy (Place Stanislas, de la Carrière et d'Alliance). Enfin, notons que la révision des zones tampon des « Fortifications de Vauban » (Neuf-Brisach - 68 et Longwy - 54) est en cours. La DRAC accompagne la mise en place de ces documents à la fois techniquement et financièrement.

La promotion de la qualité architecturale et paysagère

Les UDAP ont accompagné de nombreux dossiers structurants, notamment dans le cadre des dispositifs Actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain initiés par l'État :

- En Haute-Marne : le Clos Vauban à Langres, le Grand hôtel Terminus Reine et le quartier Michelet à Chaumont, ou encore la place Émile Mauguet et ses façades à pans de bois à Saint-Dizier.
- Dans la Meuse : les opérations centres-bourgs menées par l'Établissement public foncier Grand Est - EPFGE (notamment à Stenay, Vaucouleurs et Montmédy) et les dispositifs Actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain initiés par l'État.
- En Moselle : la reconversion du site Patural et le lancement de la restauration des Grands-Bureaux de Wendel (Hayange), l'étude d'élaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement du carreau du puits Simon (Forbach), la réhabilitation des anciennes colonies ouvrières de Nilvange et la rénovation-extension de l'Opéra-théâtre (Metz).
- Dans le Bas-Rhin : à Strasbourg, les projets du Tram Est et du Tram Nord, l'étude sur le projet de reconversion et d'extension de l'Opéra national du Rhin et le chantier de rénovation de la Cité administrative ; à Barr et Mittelbergheim, le regroupement de deux tanneries ; à Obernai, la réfection de la voirie dans le centre historique.
- Dans le Haut-Rhin : à Colmar, le projet de Cité judiciaire suite à la fermeture de l'ancienne maison d'arrêt ; le projet de Cité des Vins dans la commune de Kaysersberg-Vignoble.
- Dans les Vosges : la participation aux opérations « Revitalisation des bourgs-centres », « Petites Villes de demain » et opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) dans de nombreuses communes, la lutte contre le bâti dégradé notamment sur le territoire de la ComCom de l'Ouest vosgien.

Le suivi des documents de planification des communes et intercommunalités s'est concrétisé par de nombreux avis rendus sur les documents d'urbanisme - Plans locaux d'urbanisme (PLU), PLU intercommunaux (PLUi) et Schémas de cohérence territoriale (SCOT).

PRÉCONISATIONS PATRIMONIALES

Elévation de la façade principale

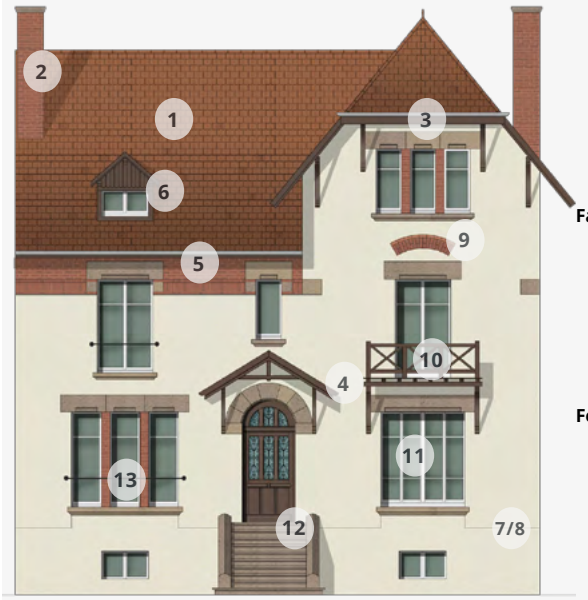

Toiture :

1. Couverture en tuiles à côtes de teinte terre cuite
2. Cheminée : nettoyage et rejointoiement des briques laissées apparentes
3. Rives de toiture en bois peint de teinte brun foncé
4. Boiseries de la toiture et de la marquise d'entrée peintes en brun foncé
5. Zinguerie en zinc naturel
6. Lucarnes : couverture en tuiles idem toiture, boiseries peintes en brun foncé, jouées (côtés) des lucarnes en bardage ardoise

Façade :

7. Si simple remise en peinture : mise en oeuvre d'une peinture minérale de teinte beige
8. Si réfection de l'enduit : mise en oeuvre d'un enduit à la chaux
9. L'ensemble des décors en pierre de taille et briques de la façade sera nettoyé avec précaution pour éviter toute dégradation des matériaux (basse ou faible pression). Les pierres et briques de parement seront laissées au naturel et ne seront pas peintes.
10. Le balcon de l'étage sera peint en brun foncé

Fenêtres et portes :

11. Mise en place de fenêtres à un, deux ou quatre vantaux selon dimensions de la fenêtre, avec petits bois saillants reprenant le dessin d'origine des fenêtres. Teinte des fenêtres : blanc cassé. En cas de remplacement des volets roulants, les caissons de ces derniers seront impérativement invisibles en façade
12. Conserver et restaurer la porte d'entrée en bois d'origine, ou remplacer porte existante par porte bois reprenant le dessin de la porte d'origine (se référer au schéma de la fiche générale). Réemployer les ferronneries anciennes en cas de porte neuve.
13. Les lisses extérieures des fenêtres seront peintes en noir mate

Rénovation énergétique et qualité architecturale de la cité ouvrière de Petite-Rosselle - Extrait de la fiche « maison d'ingénieur », rue Haute © Urbanis, Tholos Architecture

Transition écologique : de la simple enseigne aux projets d'éoliennes, du petit au grand paysage, les UDAP recherchent la qualité d'intégration des projets, toutes échelles confondues, et réservent une part importante au travail en amont : participation aux règlements de publicité, aux groupes de réflexion sur le photovoltaïque, l'éolien… Parmi d'autres initiatives, on peut citer la parution fin 2024 d'un guide relatif à la rénovation énergétique et architecturale des cités ouvrières de Stiring-Wendel et Petite-Rosselle (Moselle) et l'élaboration d'une fiche-conseil Grand-Est « panneaux photovoltaïques et patrimoine ».

L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Soutien financier pour la préservation et la restauration du patrimoine non protégé des départements ruraux du Grand Est (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) à destination uniquement des propriétaires privés en périmètre de monument historique ou de SPR.
- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec le Conseil régional Grand Est, la Fondation du patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français.
- Participation au comité technique patrimoine animé par le Conseil régional Grand Est pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit monument historique ».
- Examen des dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des préfectures au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

L'actualité du label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)

Huit nouveaux édifices ont été labellisés. Ils viennent compléter une collection d'environ 200 édifices. Leur caractère remarquable a été reconnu principalement au travers du critère d'innovation (notamment technique) et de la notoriété des auteurs. Trois de ces édifices sont situés dans des communes rurales de moins de 500 habitants.

- Avricourt (Moselle) : Boulangerie-Halle - Gens architectes, 2019
- Metz (Moselle) : Arsenal-Cite musicale - Ricardo Boffil et Albert Longo, 1989
- Thionville (Moselle) : Immeuble Européen - Lanfranco Virgili, 1963 / Médiathèque Puzzle - Dominique Coulon, 2016
- Sarrebourg (Moselle) : Musée du Pays de Sarrebourg - Bernard Desmoulins, 2003
- Dehlingen (Bas-Rhin) : Musée archéologique "La Villa" - Nunc architectes, 2013
- Strasbourg (Bas-Rhin) : Grande mosquée - Paolo Portoghesi, 2011
- Tendon (Vosges) : Périscolaire « La Ruche » - Claude Valentin, 2012

Suivant les orientations fixées dans la stratégie régionale de janvier 2022, un pré-inventaire des collèges des dix départements du Grand Est a été réalisé en vue de prochaines propositions de labellisation.

Le Musée archéologique "La Villa" à Dehlingen (Bas-Rhin), labellisé ACR © Luc Boegly

L'animation et le soutien de la filière régionale de l'architecture

Cette année encore, les acteurs de la filière de l'architecture se sont mobilisés notamment pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Architecture (SNA). Parmi les nombreuses actions, on retiendra deux rencontres d'envergure nationale : la biennale des Maisons de l'architecte en novembre à Nancy avec plus de 300 participants issus de toutes les régions de France, et les rencontres nationales du collectif de la Frugalité heureuse et créative, également à Nancy. Mais aussi la 8e édition du workshop international étudiants « Architecture en Champagne » organisée à Châlons-en-Champagne en avril, et le colloque « Architecture et patrimoine du sport dans le Grand Est » organisé en octobre par l'association Archives modernes de l'architecture lorraine AMAL).

Les 9e Journées nationales de l'architecture (18-20 octobre) autour de la thématique « Nouvelles vies des bâtiments et nouvelles pratiques de l'architecture » ont permis à de nombreux acteurs de l'architecture de proposer des évènements qui ont montré en quoi cette discipline est pourvoyeuse de solutions concrètes et accessibles pour relever de nombreux défis sociétaux.

Les musées

La région Grand Est compte 121 Musées de France. À noter qu'une centaine de structures culturelles du Grand Est ont participé à la 20e Nuit européenne des musées du 18 mai 2024 qui a été fréquentée comme de tradition par de très nombreux visiteurs.

L'année 2024 en chiffres

L'aide à l'acquisition des biens culturels

- 296 200 € d'aides versées : 190 000 € sur la part État du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et 106 200 € sur le Fonds du patrimoine attribué par le ministère de la Culture ;
- 252 dossiers, portés par 53 musées, ont été étudiés en Commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisitions (CSR-A).

L'aide à la conservation préventive et restauration des biens culturels

- 202 dossiers, portés par 53 musées, ont été étudiés en Commission scientifique régionale compétente en matière de conservation préventive et de restauration (CSR-R) ;
- 263 703 € d'aides ont été versées aux opérations de conservation préventive, de mise à niveau des réserves ou de restauration des collections des musées de France. Seul l'État participe à ces actions, les autres partenaires régionaux n'interviennent qu'à la marge et sur quelques projets emblématiques.
- À titre d'exemple : « Apollon et Daphné », un tableau inédit de Giuseppe Bazzani (1690 - 1769) et redécouvert par Raphaële Carreau dans les greniers du musée de Chaumont (Haute-Marne), a fait l'objet d'une restauration soutenue par la DRAC, permettant sa présentation à la Nuit des musées et lors de plusieurs visites et conférences. Cette redécouverte a été saluée par la communauté scientifique.

Guiseppe Bazzani (1690-1769), *Apollon et Daphné*, toile (H. 0,93 ; L. 1,39m) après restauration
Chaumont (Haute-Marne), musée d'Art et d'Histoire © Musée d'art et d'histoire de Chaumont

Le soutien au fonctionnement et à l'investissement

Fonctionnement (hors restaurations)
702 487 € ont été alloués en soutien à la professionnalisation afin de permettre aux musées de répondre aux attendus du code du Patrimoine, aux opérations d'inventaire, de récolement, de chantiers des collections, de mise en sûreté et sécurité des collections, aux études des publics, à la médiation et, plus ponctuellement, aux expositions (dont les Expositions d'intérêt national) et aux publications.

Investissement (nouvelles opérations - AE 2024)
Troyes (10)
Musée Saint-Loup : travaux de restructuration y compris espaces archéologiques (910 000 €)
Châlons-en-Champagne (51)
Musée du Cirque : étude de programmation muséographique pour le parcours permanent du futur musée (19 975 €) ; étude relative au chantier des collections des arts du cirque (22 101 €)
Musée des Beaux-Arts et d'archéologie : aménagement et mise en accessibilité (25 886 €)
Reims (51)
Musée Saint-Remi : chantier des collections (112 500 €)
Chaumont (52)
Musée : création réserves externalisées - étude de faisabilité - programmation (64 000 €)
Langres (52)
Musées : chantier des collections (50 000 €)
Bar-le-Duc (55)
Musée Barrois : réserves externalisées (90 000 €)
Metz (57)
Musée de Cour d'Or : Pavillon de la biodiversité, nouveau parcours permanent (500 000 €) ; AMO aménagement du grenier de Chèvremont (36 000 €)
Sarreguemines (57)
Musée de la Faïence : AMO dans le cadre du projet de redéploiement du musée (19 888 €)

Les actions remarquables en 2024

Les acquisitions remarquables des musées de France du Grand Est

Charleville-Mézières (08) - Musée Arthur Rimbaud
Lettre d'Arthur Rimbaud à sa mère, 1891
Chaumont (52) - Musée d'art et d'histoire
Jules Émile Saintin (1829-1894) : La Piste de Guerre, étude préparatoire au tableau du même artiste, également conservé à Chaumont
Metz (57) - Musée de la Cour d'Or
François de Nomé, Intérieur d'église, huile sur toile, 1619
Musée du Pays de Sarrebourg (57)
Yvette Cauquil-Prince d'après Marc Chagall, Moïse, tapisserie de basse lisse, 1973
Phalsbourg (57) - Musée Erckmann-Chatrian
Bâton du Maréchal Mouton, 1831
Saint-Dié-des-Vosges (88) - Musée Pierre Noël
Alfred Manessier, Les trois clous, huile sur toile, 1949 ; Alléluia I, huile sur toile, 1952 ; Alléluia II, huile sur toile, 1952
Strasbourg (67) - Musée d'art moderne et contemporain MAMC)
Djamel Tatah, Sans titre, 1999
Strasbourg (67) - Musée des Beaux-Arts
Jean Restout, Les pèlerins d'Emmaüs

La plupart de ces acquisitions ont été soutenues conjointement par l'État et le Conseil régional dans le cadre du FRAM et de surcroît, pour les plus coûteuses d'entre elles, par l'État via le Fonds du Patrimoine.

Djamel Tatah, Sans titre, 1999 - MAMC de Strasbourg (67) © MAMC

Les expositions d'intérêt national

Créé en 1999 et mis en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles, le label « Exposition d'intérêt national » met en lumière et soutient des expositions organisées dans les musées territoriaux, distinguées par l'originalité de leur discours, leur approche thématique inédite et par le caractère innovant de leurs actions de médiation et de communication visant à l'élargissement et à la diversification des publics.

En 2024, 3 expositions ont été labellisées dans le Grand Est sur les 27 retenues à l'échelle nationale :

- **Couleur, gloire et beauté - Peintures germaniques des collections françaises (1420-1536)**
  Musée Unterlinden, Colmar (68)
  Du 4 mai au 23 septembre 2024
  Co-commissariat avec l'Institut national d'histoire de l'art et les musées de Dijon et de Besançon

- **Camille Claudel : autour de Sakountala**
  Musée Camille Claudel, Nogent-sur-Seine (10)
  Du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025

- **L'art déco s'invite à table**
  Musée de la Faïence, Sarreguemines (57)
  Du 24 février au 22 décembre 2024

Affiche de l'exposition *L'art déco s'invite à table*
musée de la faïence, Sarreguemines (57)
© Musée de la faïence

Les études en provenance

Particulièrement attentif à la question de la recherche de provenance pour les œuvres, les livres, les instruments de musique et les objets d'art ayant subi des changements de propriété entre 1933 et 1945 et susceptibles d'avoir été spoliés dans le contexte des persécutions antisémites, le ministère de la Culture a délégué en DRAC de nouveaux moyens d'accompagnement des musées de France afin de documenter l'historique des collections identifiées comme sensibles. Le musée des Beaux-Arts et le MAMC de Strasbourg (67) ont ainsi bénéficié des crédits de l'État et de son accompagnement scientifique pour mener une première phase d'étude.

L'accompagnement du musée de l'Impression sur étoffes (MISE) de Mulhouse (68)

Les opérations se sont poursuivies selon le calendrier établi afin d'assurer la mise en place des mesures conservatoires identifiées dans le cadre de la mise en demeure : étude, informatisation et numérisation des fonds identifiés, gestion de la photothèque, réaménagement de certains espaces de réserve, achat de matériel de conservation, aide à la professionnalisation des équipes et lancement du diagnostic bâti du musée.

Le départ fin 2024 de la directrice scientifique mise à disposition par l'État au MISE, a impliqué l'organisation de l'évacuation de la mise en demeure qui se déploiera durant le second semestre 2025. Cette année, la DRAC a affecté 100 414 € à ces différentes opérations, hors salaire de la directrice scientifique.

L'activité opérationnelle

L'archéologie préventive

Pour la 4e année consécutive, le nombre de dossiers reçus par le Service régional de l'archéologie (SRA) pour instruction au titre de l'archéologie préventive est en baisse (4 175 contre 4 276 en 2023). Celle-ci n'est cependant pas uniforme puisque cinq départements connaissent une hausse, significative dans l'Aube, le Bas-Rhin, la Meuse et la Haute-Marne, légère dans le Haut-Rhin : l'aménagement du territoire est toujours globalement dynamique dans l'Aube et en Alsace, mais aussi porté dans les zones plus rurales par un nombre important de projets de grande ampleur, notamment photovoltaïques.

De cette situation découle logiquement une baisse du nombre de prescriptions de diagnostics (451, contre 493 en 2023). Comme les années précédentes, le taux de prescription a lui aussi diminué (10,8 %). Ainsi, depuis 2021, alors que le nombre de dossiers instruits par le SRA a baissé de 10 %, celui des diagnostics prescrits a chuté de près de 30 %, conséquence d'un travail de fond réalisé par le SRA depuis plusieurs années pour limiter au maximum les prescriptions de diagnostics, en privilégiant notamment les fouilles directes lorsque cela est possible (études de bâti, suivi de travaux d'enfouissement de réseaux ou de points d'apport volontaire de déchets…). Le nombre de fouilles, qui dépend à la fois de la nature des projets d'aménagement et des découvertes effectuée, a malgré tout lui aussi baissé (104, contre 122 en 2023).

Sur le plan opérationnel, l'activité de diagnostics est en légère baisse (344 contre 376), mais représente toujours exactement la même proportion des prescriptions (76 %). Les cinq opérateurs en charge des diagnostics (Inrap, Archéologie Alsace et les services archéologiques du Grand Reims, des Ardennes et de Metz Métropole) y ont globalement consacré autant de ressources que l'année précédente, voire plus, d'une part en raison de l'augmentation globale des surfaces (4,5 ha en moyenne par diagnostic, contre 3,9 ha l'année précédente), mais aussi parce que les opérations en milieu urbain ou péri-urbain, qui se multiplient, nécessitent plus de moyens. En parallèle, le nombre de fouilles préventives autorisées (83) est pratiquement le même qu'en 2023 (84), avec une surface moyenne également en hausse (1,6 ha au lieu de 1,1 ha en 2023).

Vue aérienne de la fouille préventive de Fameck, rue de la Centrale © Inrap

L'archéologie programmée

Au cours de l'année, 70 projets de recherche programmée ont été accompagnés par le SRA, avec un soutien financier total à hauteur de 440 036 €, en nette hausse par rapport à l'année précédente (382 134 €). Cela traduit le dynamisme de la recherche dans la région. Les projets financés par la DRAC en 2024 concernent une cinquantaine de ces projets dont 16 fouilles programmées, 12 projets collectifs de recherche et 22 opérations de prospections, sondages ou études diverses.

L'ensemble de la région est concerné par ces actions, qui sont portées par tous les acteurs de la recherche (SRA, Inrap, CNRS, collectivités territoriales, universités, opérateurs privés, etc.), avec deux projets particuliers car transfrontaliers : le PCR Blies Survey, consacré à l'occupation ancienne du secteur de Bliesbruck-Reinheim (57), et la fouille de l'Oedenbourg, à Orschwiller (67), intégrée à un programme InterReg d'étude et de valorisation des châteaux rhénans.

Suite à des découvertes fortuites, le SRA a dû engager plusieurs opérations, dont trois fouilles portant sur des vestiges funéraires à Velaines (55), Soultzmatt (68) et Saint-Louis (68). Ces deux dernières ont été réalisées respectivement par ANTEA-Archéologie et Archéologie Alsace.

Vue aérienne de la fouille programmée de l'abbaye de Chéhéry (08) © DRAC Grand Est

Les centres de conservation et d'étude (CCE)

Le réseau d'infrastructures consacrées à la gestion, à la conservation et à la mise à disposition des collections archéologiques, s'appuie principalement sur deux CCE, à Sélestat et à Metz ainsi que sur un important dépôt archéologique à Châlons-en-Champagne. Sur ce dernier, les travaux de réfection de la toiture engagés fin 2023 se sont poursuivis en 2024.

Le budget consacré au fonctionnement des CCE et dépôts, qui comprend aussi les travaux de conservation-restauration des biens archéologiques mobiliers, s'est élevé à 142 547 €. La poursuite des chantiers de collections, montés cette année en partenariat avec le Grand Reims, Metz Métropole et Archéologie Alsace, destinés à garantir la conservation pérenne des collections archéologiques anciennes, a représenté un budget de 117 474 €.

Diffusion et valorisation des résultats

La DRAC a apporté son soutien à des projets de publication portés principalement par des éditeurs locaux (33 000 €). En parallèle, elle a soutenu diverses actions de valorisation à destination de tous les publics (43 000 €), dont le colloque national du groupement d'anthropologie et d'archéologie funéraire à Châlons-en-Champagne et les rencontres de l'Association nationale des archéologues de collectivités territoriales à Reims.

Les journées de l'archéologie, dont le succès ne se dément pas d'année en année, ont été organisées en trois temps entre le 16 février et le 6 avril, à Ensisheim (68), Plombières-les-Bains (88) et Châlons-en-Champagne (51), avec l'objectif constant de diffuser les résultats des recherches archéologiques auprès du grand public. À signaler aussi la tenue des journées archéologiques transfrontalières du Rhin Supérieur, organisées à Bâle, en partenariat entre le DRAC, le Landesamt de Bade-Wurtemberg et le canton de Bâle-Ville.

Le principal investissement dans ce domaine (80 000 €) a été la poursuite de la préparation de l'exposition « Un passé incontournable - Découvertes archéologiques sur le tracé de l'A355 », montée en partenariat avec le musée archéologique de Strasbourg, qui ouvrira en juin 2025 au palais Rohan.

Journées de l'archéologie en Alsace à Ensisheim (68) © Archéologie Alsace

La redevance d'archéologie préventive (RAP)

Le recouvrement de la RAP s'appliquant aux projets donnant lieu à étude d'impact et aux demandes anticipées de diagnostic (la filière culture de la RAP), a conduit en 2024 à l'émission de titres de perception à hauteur de 3,04 M€ pour 103 dossiers traités, soit une baisse conséquente du nombre de dossiers traités, malgré un montant proche de celui de l'année précédente.

La déconcentration des subventions de diagnostic au service de collectivités

Le montant des subventions versées en 2024 aux collectivités territoriales pour la réalisation des diagnostics archéologiques au cours de l'exercice 2022-2023 est de 2,15 M€.

La documentation patrimoniale

Le service de la documentation patrimoniale gère la documentation et les archives du pôle Patrimoines et architecture, et plus largement de l'ensemble des services de la DRAC Grand Est. Constitué d'une équipe de quatre personnes, il accompagne les agents au quotidien dans la gestion de leurs données. Il contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques produites et reçues par les trois pôles et favorise la communication auprès des usagers extérieurs.

Enfin le service prend part à des actions de valorisation menées en partenariat avec les différents services porteurs de projet.

En 2024, le service a notamment effectué plusieurs versements aux Archives départementales de la Moselle et aux Archives d'Alsace. Il a travaillé à l'inventaire et à la réorganisation des espaces d'archivage sur le site de Châlons-en-Champagne.

Les archives

En 2024, 16 projets déposés par 5 services d'archives communales et 7 services d'archives départementales ont été soutenus sur un budget de fonctionnement de 120 000 € (comme en 2024). 7 concernaient de la numérisation (avec une part de crédits PNV en complément), 5 de la restauration ou du reconditionnement et 4 des actions de valorisation, avec notamment plusieurs expositions autour de l'histoire du sport. Ces expositions ont permis notamment de valoriser le résultat de la Grande collecte des archives du sport lancée par le Service interministériel des archives de France (SIAF), à laquelle beaucoup de services d'archives du Grand Est ont participé. La DRAC a aussi accompagné un projet en investissement pour les archives municipales de Metz (rayonnages) et continué de suivre le projet de nouveau bâtiment pour les archives d'Épinal, initié en 2021 grâce au plan de relance (engagement DRAC : 630 000 €).

7 | Soutenir la création artistique

Lieu d'échanges et de débats entre l'État et les collectivités locales sur les orientations et les enjeux des politiques culturelles dans les territoires, le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC) s'est réuni le 7 février sur la question du plan « mieux produire, mieux diffuser ». Annoncé début 2024 et devant s'inscrire dans la durée, le plan « Mieux Produire, Mieux Diffuser » (MPMD) concerne tous les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Réponse à la crise sanitaire puis à la crise économique, il a pour objectif de poser les fondements d'un système plus vertueux, basé sur les mutualisations et les coopérations, pour faire émerger « une nouvelle écologie de la production et de la diffusion ». Le budget (9M€ au national) est dédié à l'accompagnement des acteurs de la création artistique dans une démarche de changement et associé à celui des collectivités locales qui investissent 13,5 M€, pour un montant global de 22,2 M€. En Grand Est, 41 projets ont été retenus pour un montant total de 928 500 € (2e région sur 18).

Ces aides vont prioritairement aux réseaux labellisés et/ou conventionnés pour conforter les dynamiques coopératives et collectives. Elles sont conditionnées à plus de collaboration, coopération, et devront intégrer les enjeux de la transition écologique.

Quant au Comité régional des professions du spectacle (COREPS), installé en Grand Est depuis 2023, ses 5 groupes de travail se sont réunis au 1er semestre et redémarreront en 2025. Réunissant des représentants d'associations d'élus, de syndicats d'employeurs et d'employés, dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré, il est co-présidé par l'État et le conseil régional Grand Est, et sa coordination est assurée par l'Agence Culturelle du Grand Est.

Le Nouveau Relax à Chaumont, nouvelle SCIN : spectacle Fractures - Cie Circographie © Heroen Bollaert

Le soutien aux labels

Deux recrutements ont été menés sur des postes de direction avec Édouard Chapot, nouveau directeur de La Comète, Scène nationale de Châlons-en-Champagne, et Robin Fruhinsholz, nouveau directeur de la Scène de musiques actuelles (SMAC) Bords 2 scènes de Vitry-le-François.

Plusieurs lieux bénéficient d'une nouvelle appellation de Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) : l'Espace Django à Strasbourg, l'Espace 110 à Illzach (68), le Nouveau Relax à Chaumont (52), le Théâtre de La Madeleine à Troyes (10) et le Théâtre Louis Jouvet à Rethel (08).

Quant à l'Orchestre symphonique de Mulhouse (OSM), il bénéficie désormais du label d' « Orchestre national en région » et devient l'Orchestre national de Mulhouse (ONM).

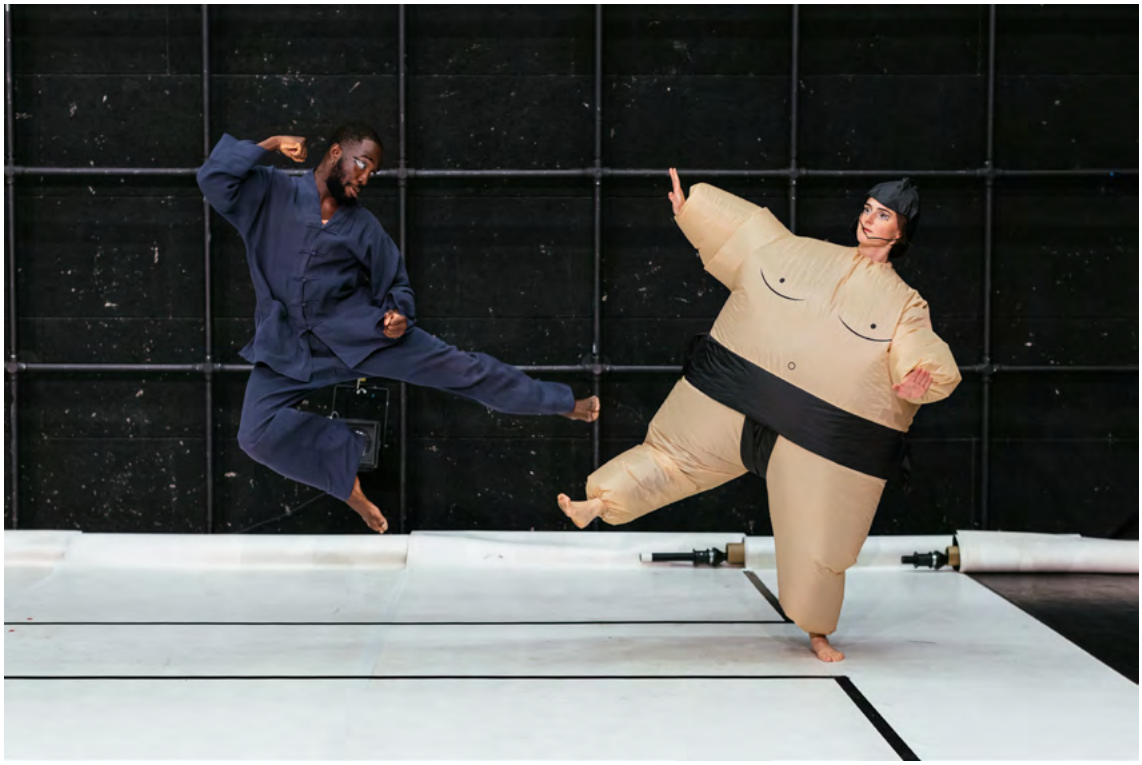

L'Espace 110 à Illzach (68), nouvelle SCIN - Spectacle Un jour, j'irai à Tokyo avec toi ! - Cie You'll Never Walk Alone © Agence culturelle Grand Est / Vincent Muller

Le soutien aux équipes

Les équipes indépendantes du spectacle vivant restent confortées, par les soutiens croisés de la DRAC (134 équipes aidées en 2024) et du Conseil régional. La problématique vient de la diminution du nombre de dates dans les lieux tant de production que de diffusion. Les compagnies de danse semblent particulièrement impactées et des solutions sont à trouver notamment via des coopérations à bâtir avec plusieurs scènes labellisées.

L'aide à l'investissement

La DRAC accompagne les collectivités dans leurs projets d'investissements et notamment :

- la construction d'un nouveau théâtre pour le Centre dramatique national (CDN) Le Nest à Thionville, dont le programme de financement a été validé à hauteur de 17,6 M€ HT (dont 6,4 M€ pour l'État soit 40 %) ;

- la réhabilitation de l'ancienne faculté de pharmacie à Nancy pour le Centre chorégraphique national (CCN) Ballet de Lorraine (y compris la construction d'une salle de répétition aux dimensions du plateau de l'opéra, avec une capacité d'accueil du public), dont le programme de financement a été validé à hauteur de 14,9 M€ HT (dont 4,9 M€ pour l'État soit 33 %).

Deux autres projets en sont encore au stade des études, respectivement le pôle cirque de Châlons-en-Champagne réunissant à Chanzy le PALC - Pôle national du cirque (PNC) et un nouveau musée du Cirque, ainsi que la rénovation des locaux de l'Opéra national du Rhin, place Broglie à Strasbourg.

Les festivals

Avec un fonds dédié de 600 000 € qui s'ajoute à la programmation courante de 1 915 950 €, la DRAC a accompagné pour la seconde année de nombreux festivals spectacle vivant et d'arts visuels ayant plus de deux éditions :

50 festivals ont pu être aidés sur le fonds festivals en 2024 (67 au total avec les crédits de droit commun).

La musique reste le secteur le plus représenté, et la danse est moins présente, même si de nombreux labels développent des temps forts.

La dynamique portée par les festivals sur le territoire où ils se développent, y compris tout au long de l'année, reste un critère de sélection important, de même que la défense d'artistes émergents et d'esthétiques fragiles.

Festival La mousson d'été 2024 à Pont-à-Mousson (54) : « 65 rue d'Aubagne » de Mathilde Aurier © Boris Didym

Les licences d'entrepreneur de spectacle

La DRAC conseille les particuliers, associations, collectivités et entreprises en matière de réglementation liée à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Elle assure la veille nationale sur ce sujet, ainsi que sur l'évolution des documents dans le cadre de la dématérialisation (« Démarches simplifiées »), et s'investit dans le groupe de travail « Emploi/Formation » du Comité régional des professions du spectacle du Grand Est (COREPS). Enfin, un effort particulier a été maintenu en 2024 pour contrôler les lieux labellisés et les festivals.

Pour rappel, avec le changement de régime juridique des licences du spectacle vivant qui est intervenu le 1er octobre 2019, et la déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants qui est désormais valable 5 ans au lieu de 3 ans, le nombre de licences attribuées en 2024 est mécaniquement tombé à 380 (1 148 en 2022 puis 517 en 2023), avec un rebond attendu en 2025.

Les arts visuels

Le soutien aux labels

Le Grand Est compte trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) : les problématiques respectives des statuts (associatifs) et des réserves (à adapter à l'heure de la transition écologique) font l'objet de toutes les attentions. Les centres d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) sont au nombre de six, sans compter le centre d'art Passages de Troyes pour lequel une labellisation prochaine est à l'étude.

Le soutien aux artistes

Pour encourager l'émergence de projets artistiques, le ministère de la Culture accompagne financièrement les artistes grâce à des aides individuelles à la création (AIC) qui contribuent au financement de leurs recherches et à l'élaboration des œuvres, et à des aides individuelles à l'installation d'atelier (AIA) et d'achat de matériel dédié à la pratique artistique. 32 artistes ont été aidés par la DRAC en 2024.

Le 1 % artistique

La procédure relative à l'obligation de décoration des constructions publiques communément appelée « 1 % artistique » consiste à consacrer 1 % du coût d'une construction publique à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants et à leur installation dans ledit bâtiment. Ce dispositif est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage publics : l'État et ses établissements publics (à l'exception des EPIC et des établissements) ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements.

La volonté de l'État de favoriser la présence de l'art dans l'espace public poursuit notamment trois objectifs :

- Le soutien à la création artistique par la commande publique ;
- L'accès du plus grand nombre à l'art de notre temps, dans la vie quotidienne ;
- La constitution d'un patrimoine artistique à ciel ouvert.

GROS PLAN SUR

Le 1 % artistique de la station de transport intermodale Paul Éluard à Strasbourg

Dans le cadre de l'extension des lignes de tramway, l'Eurométropole de Strasbourg a choisi l'artiste Vincent Broquaire au titre du 1 % artistique afin de créer une fresque en trompe-l'œil sur la station de transport intermodale Paul-Eluard, laquelle a été inaugurée le 12 novembre à Strasbourg. Le projet de l'artiste a été retenu parmi 33 candidatures éligibles, issues de toute la France. Le budget alloué à la commande était de 100 000 € HT. Originaire de Bretagne, passé par la HEAR (Haute école des arts du Rhin), l'artiste vit et travaille à Strasbourg. Depuis 2010 son travail a largement été exposé en France et à l'étranger.

Son œuvre s'enracine dans la pratique universelle du dessin, mais il aime à dire que son dessin « sort du cadre » traditionnel. Il travaille souvent en relation avec un environnement, une architecture notamment et redessine des mouvements, des trajectoires humaines dans ses représentations à la fois minimalistes et inspirées par le monde contemporain, technique et industriel. La réalisation de la fresque a été confiée à Sylvain Berst, artiste haut-rhinois.

Vincent Broquaire, 1 % artistique, station de transport intermodale Paul Éluard à Strasbourg
Vue d'ensemble de l'œuvre en cours de réalisation © Vincent Broquaire

GROS PLAN SUR

Le Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC) de Strasbourg

Le CEAAC de Strasbourg s'est vu attribuer en 2024 le label de centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) et vient rejoindre les cinq autres CACIN du Grand Est.

Cette labellisation confirme le soutien au projet ambitieux mené par sa directrice Alice Motard et son équipe au service de la création contemporaine et de son territoire. Fort de son histoire et de sa position de carrefour géographique, le centre se distingue de plusieurs manières :

- L'ouverture sur le réseau européen grâce à de nombreuses résidences internationales où la créativité des artistes s'exprime en lien avec des valeurs fortes.
- L'implication active dans la structuration et la professionnalisation des acteurs du secteur des arts visuels de la région.
- L'attention particulière accordée à la politique des publics, dans un dialogue fécond avec les habitants et les partenaires.

Le CEAAC est soutenu par l'État (DRAC : 50 000 € en 2024), le Conseil régional Grand Est, la Ville de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace.

Les CACIN jouent un rôle majeur dans la professionnalisation des arts visuels et dans la construction de carrière des artistes. Leurs activités d'expérimentation, de production et d'exposition, de diffusion et de médiation auprès des publics contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme de la scène française et à son rayonnement international.

CEAAC Strasbourg - Lucas Bertolo, L'hésitation, vue d'exposition, 2024 © Emilie Violet

8 | Former et accompagner

L'enseignement supérieur culture

Il existe 9 structures d'enseignement supérieur culture dans le Grand Est dont plusieurs écoles nationales : les deux écoles d'architecture de Strasbourg et Nancy, l'école du Théâtre national de Strasbourg (TNS), l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD) et le Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne (CNAC).

L'année 2024 a été l'occasion de suivre les analyses du Haut conseil de l'Évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et du ministère de la Culture qui concerne les accréditations des trois écoles d'art territoriales, l'École nationale supérieure des arts de la marionnette (ENSAM) ainsi que les écoles nationales supérieures d'enseignement artistique, le CNAC et l'ENSAD. Le renouvellement de la validation à délivrer les diplômes en arts visuels et spectacle vivant est accompagné de préconisations qui sont travaillées en lien étroit avec la DRAC.

CNAC de Châlons-en-Champagne - 36e promotion - Spectacle de fin d'études
© Christophe Raynaud De Lage / CNAC 2024

L'incubateur culturel et artistique fluxus

L'Incubateur fluxus, destiné à faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturel et artistique a depuis 2018 accompagné 54 projets et 73 porteurs de projet.

fluxus en 2024

- Comité de pilotage : DRAC, BLIIIDA et l'Agence Culturelle Grand Est
- Partenariats : une trentaine de structures du Grand Est (écoles sous tutelle du ministère de la Culture, tiers-lieux, lieux de diffusion et réseaux professionnels sectoriels) répartis dans 10 villes (Charleville-Mézières, Épinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges, Sélestat, Strasbourg et Thionville)
- 11 projets accompagnés en 2024 (6e promotion), 12 en 2025 (7e promotion)
- Financement du dispositif : ministère de la Culture - 103 000 € et collectivités locales - 35 000 € (Metz Métropole, Grand Nancy, Ville de Reims, Ville de Strasbourg)
- Pour en savoir plus : www.fluxus-incubateur.fr

Cérémonie de remise de diplômes de la 6e promotion fluxus, organisée à l'ENSAD de Nancy le 19 novembre 2024
© Bliida

L'insertion professionnelle

Dans la continuité du Forum Grand Est Entreprendre dans la Culture, s'est tenue le 19 novembre à l'ENSAD Nancy une journée dédiée à l'insertion professionnelle des créateurs, coordonnée par le Conseil régional et la DRAC, et organisée par l'Agence culturelle Grand Est.

Une centaine de participants s'est réunie, principalement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue, de l'emploi, des collectivités locales et territoriales, ainsi que des professionnels de structures culturelles, des réseaux et des néo-diplômés installés sur le territoire régional, de toutes les disciplines artistiques confondues.

L'objectif de la journée était double : d'une part, favoriser une meilleure coopération entre les acteurs de l'insertion professionnelle sur la base d'un état des lieux à consolider des actions et dispositifs existants et d'autre part, coconstruire des pistes d'actions en faveur d'une meilleure insertion des créateurs récemment diplômés.

Les métiers d'art

Portes ouvertes métiers d'art - Hôtel de la Préfecture de Région Grand Est le 6 avril - Entreprise Alsacienne de métallerie : ferronnerie et serrurerie d'art © DRAC Grand Est

Dans le cadre de la « Stratégie nationale en faveur des métiers d'art », Yann Grienenberger, Directeur du Centre international des arts verriers de Meisenthal - CIAV (Moselle), a été nommé expert dans la thématique « Métiers d'art et Territoire », afin de consolider des projets structurants autour des filières des métiers d'art à l'échelle nationale.

Dans ce cadre et avec l'appui déterminant de la DRAC ainsi que du Conseil régional, un projet-pilote a été proposé et financé par les ministères prescripteurs de la stratégie nationale. Il consiste en la mise en œuvre d'un dispositif collaboratif expérimental à l'échelle du Grand Est en 2024 et 2025. Sous la forme d'un cycle de trois rencontres (deux comités techniques et un comité de pilotage), il implique les principaux acteurs régionaux des filières des métiers d'art ainsi que les antennes de structures nationales sur le territoire afin de proposer un plan régional concerté en faveur des métiers d'art.

Une première journée de concertations et d'échanges a eu lieu le 16 juin permettant l'interconnaissance et le contour d'une première cartographie de la filière ; la deuxième journée a eu lieu le 8 octobre permettant le tenue d'ateliers collaboratifs sur plusieurs axes prioritaires : « Sensibilisation, formation et insertion professionnelle », « Recherche, développement, innovation et création », « Développement économique » et « Attractivité des territoires et différenciation / Interaction entre métiers d'art et territoires ».

À signaler enfin, la tenue de portes ouvertes métiers d'art à l'hôtel de la Préfecture de région le 6 avril à Strasbourg, dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art : 7 entreprises qui contribuent à la conservation-restauration des monuments historiques ont proposé des démonstrations tout au long de la journée.

9 | Vivre la culture dans les territoires

À la faveur de l'appropriation progressive des notions de droits culturels et de projet culturel de territoire, la DRAC a développé son rôle d'ensemblier sur les nombreux territoires prioritaires, avec une vision globale et inclusive, par bassin de vie, et une approche résolument interministérielle. Ayant pour ambition la participation de tous les habitants aux pratiques culturelles, les programmes expérimentés avec les partenaires ont évolué vers des résidences et des projets culturels de territoire : diagnostics sensibles de territoire, conventions mobilité ruralité en Haute Marne et dans l'Aube, mise en œuvre d'une convention de développement culture et sport en Moselle… 80 % du territoire est désormais couvert par une contractualisation entre les collectivités et la DRAC, dont 100 % des territoires des 4 départements prioritaires du Grand Est, Vosges, Meuse, Ardennes, Haute Marne.

La participation des habitants à la vie artistique et culturelle

Les études sensibles de territoire

Afin de prendre en compte les pratiques culturelles des habitants, la DRAC se place dans une démarche d'écoute, d'observation et d'accompagnement des territoires ruraux, qui se caractérise notamment par la mise en œuvre d'études ou évaluations sensibles de territoire. Pendant une période de 3 à 4 mois, il s'agit de mettre en résidence sur le territoire des équipes pluridisciplinaires - artistes, architectes, designers, auteurs - accompagnées d'un laboratoire universitaire. À travers des ateliers, des résidences ou d'autres formats, elles concourent à faire émerger les besoins locaux, à valoriser les particularités et à élaborer des scénarios. En définitive, l'approche « sensible » permet de poser un autre regard sur le territoire, fruit de la participation des habitants et de l'expérience des artistes.

La contractualisation avec les collectivités locales

La DRAC compte désormais 71 contrats :

- Preuve de la dynamique à l'œuvre en Grand Est, 8 nouvelles collectivités locales ont été labellisées « 100 % EAC » en 2024 (en plus des 17 collectivités déjà labellisées en 2023) :
  - Conseil départemental des Ardennes
  - Villes de Chaumont et Langres (Haute-Marne)
  - Ville de Troyes (Aube)
  - Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
  - Communauté de communes du bassin de Pompey (Meurthe-et-Moselle)
  - Communauté d'agglo de Meuse grand Sud
  - PTER de Verdun (Meuse)
- Les Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) sont signés le plus souvent à l'échelle intercommunale. Les Ardennes et la Haute-Marne sont dotés d'un CTEAC départemental. Les Vosges et la Meuse sont couverts en totalité ou en quasi-totalité par des CTEAC signés à l'échelle intercommunale.
- Les Contrats départementaux lecture (CDL) couvrent désormais tous les départements du Grand Est, à l'exception de la Moselle. Ces contrats incluent parfois un soutien au poste de coordination, afin de répondre à la question cruciale de l'ingénierie culturelle.
- Les contrats territoires lecture (CTL) - 16 en cours en 2024 - ont pour objet la constitution ou le renforcement de réseaux intercommunaux de bibliothèques-médiathèques.

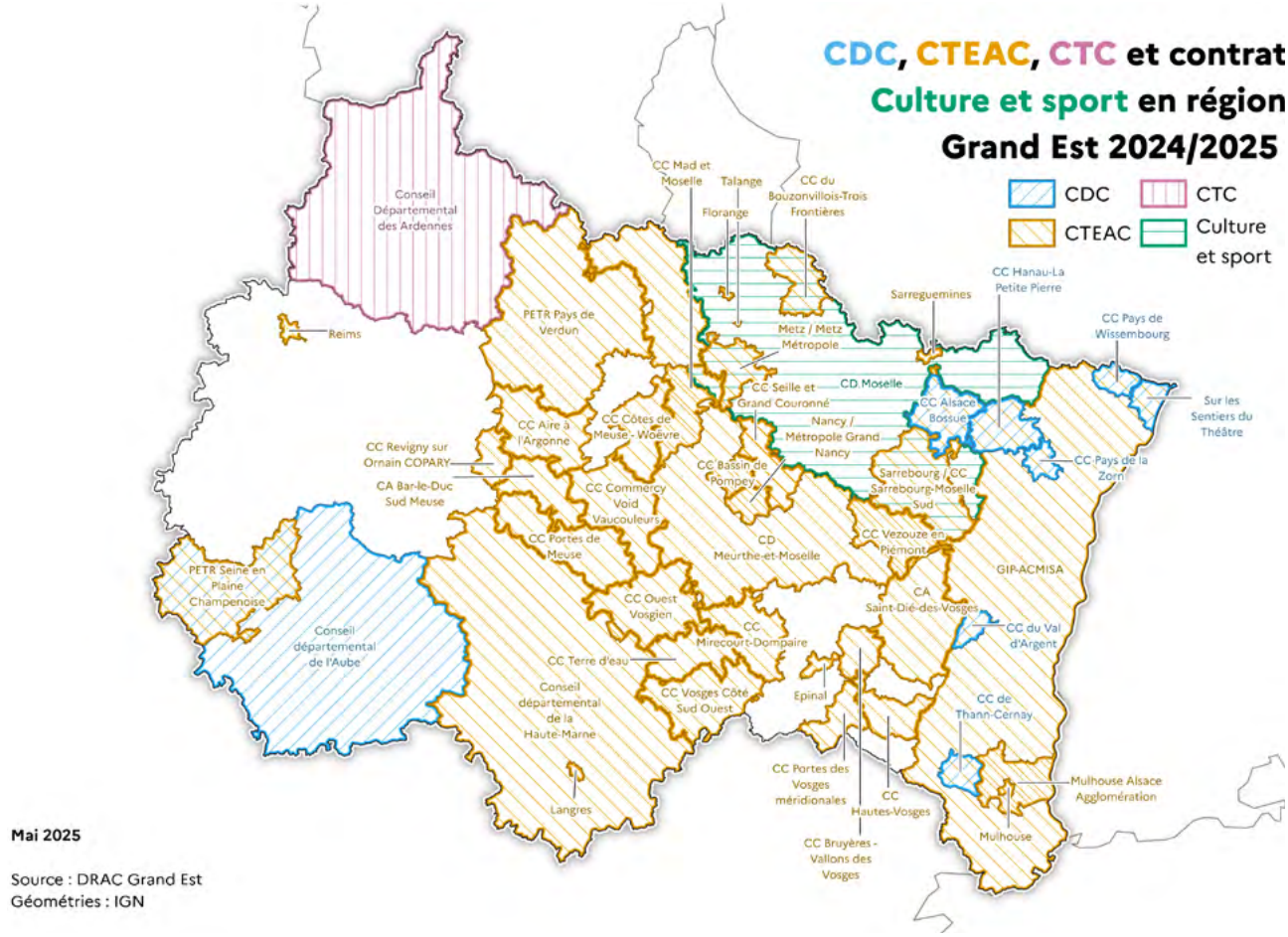
CDC, CTEAC, CTC et contrat Culture et sport en région Grand Est 2024/2025
CDC
CTC
CTEAC
Culture et sport
Conseil Départemental des Ardennes
Reims
CC Mad et Moselle
Talange
Florange
CC du Bouzonvillois-Trois Frontières
PETR Pays de Verdun
Metz / Metz Métropole
Sarreguemines
CC Hanau-La Petite Pierre
CC Pays de Wissembourg
Sur les Sentiers du Théâtre
CC Seille et Grand Couronné
CD Moselle
CC Alsace Bossue
CC Aire à l'Argonne
CC Côtes de Meuse - Woëvre
Nancy / Métropole Grand Nancy
CC Revigny sur Ornain COPARY
CA Bar-le-Duc Sud Meuse
CC Commercy Void Vaucouleurs
CC Bassin de Pompey
Sarrebourg / CC Sarrebourg-Moselle Sud
CC Pays de la Zorn
CC Portes de Meuse
CD Meurthe-et-Moselle
CC Vezouze en Piémont
PETR Seine en Plaine Champenoise
GIP-ACMISA
CC Ouest Vosgien
CA Saint-Dié-des-Vosges
CC du Val d'Argent
Conseil départemental de l'Aube
CC Mirecourt-Dompaire
CC Terre d'eau
Conseil départemental de la Haute-Marne
CC Vosges Côté Sud Ouest
Epinal
CC de Thann-Cernay
CC Portes des Vosges méridionales
CC Hautes-Vosges
Mulhouse Alsace Agglomération
Langres
Mulhouse
CC Bruyères - Vallons des Vosges
Mai 2025
Source : DRAC Grand Est
Géométries : IGN

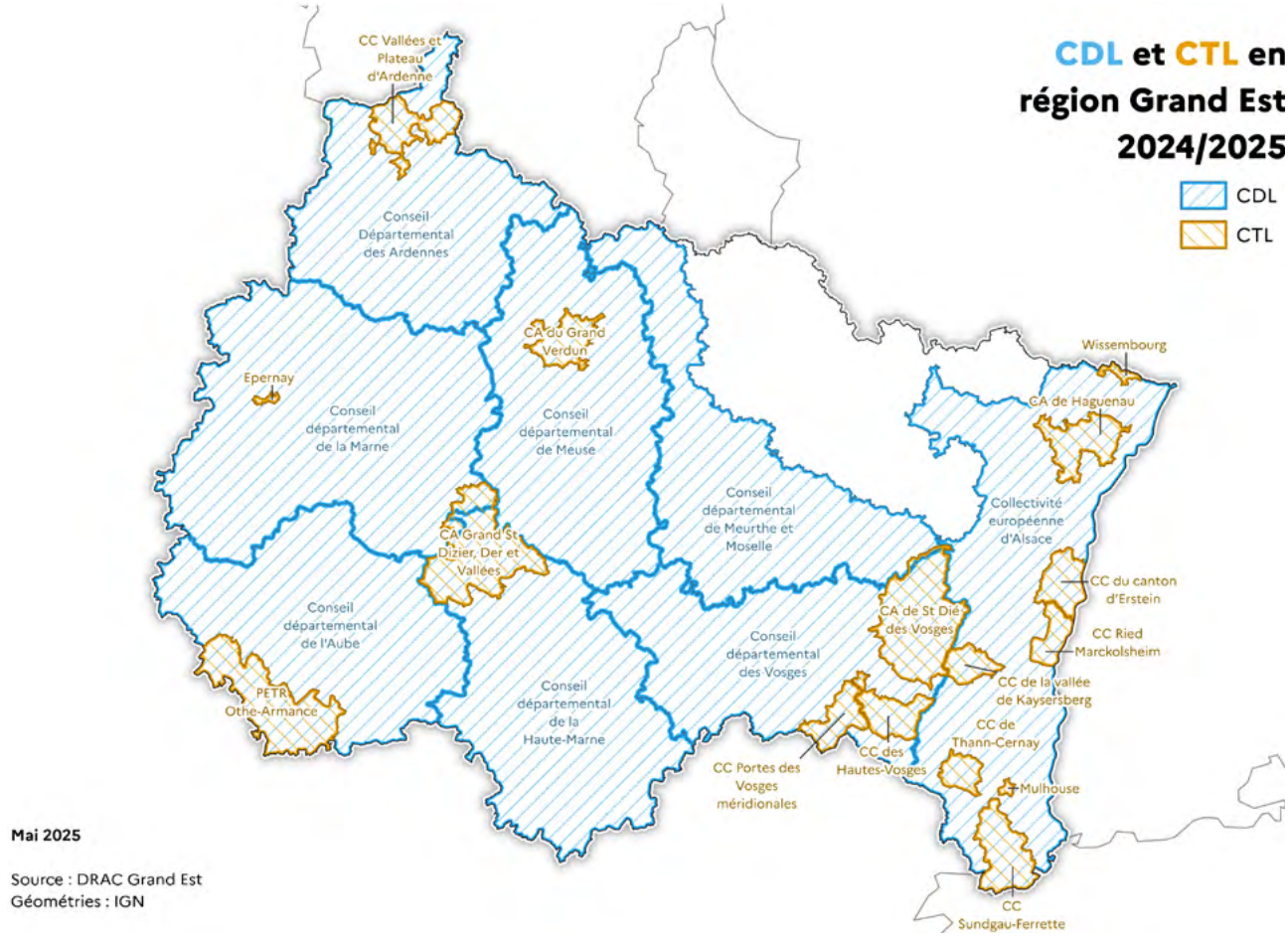
CDL et CTL en région Grand Est 2024/2025
CDL
CTL
CC Vallées et Plateaux d'Ardenne
Conseil Départemental des Ardennes
CA du Grand Verdun
Epernay
Conseil départemental de la Marne
Conseil départemental de Meuse
Wissembourg
CA de Haguenau
Conseil départemental de Meurthe et Moselle
Collectivité européenne d'Alsace
CA Grand St Dizier, Der et Vallées
CC du canton d'Erstein
CA de St Dié des Vosges
CC Ried Marckolsheim
Conseil départemental de l'Aube
Conseil départemental des Vosges
CC de la vallée de Kaysersberg
PETR Othe-Armance
Conseil départemental de la Haute-Marne
CC de Thann-Cernay
CC des Hautes-Vosges
CC Portes des Vosges méridionales
Mulhouse
CC Sundgau-Ferrette
Mai 2025
Source : DRAC Grand Est
Géométries : IGN

Orchestres à l'école

Le succès des journées de travail et de rencontres des OAE (Orchestres à l'école) organisées en 2024 par Cadence contribue à la création de dynamiques remarquables dans plusieurs territoires très prioritaires. Ainsi le conservatoire de Romilly-sur-Seine dans l'Aube a animé 16 orchestres à l'école à la rentrée 2024-2025.

Les politiques interministérielles

Culture Santé Handicap

En avril, une nouvelle convention, dénommée *Culture santé autonomie,* a été signée entre la DRAC, l'Agence régionale de santé (ARS) et le nouveau partenaire, le Conseil régional Grand Est.

Culture Justice

En relation avec la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) et la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), des rencontres interprofessionnelles se sont tenues à Metz, Strasbourg et Reims, où plus de 150 acteurs de la culture et de la justice se sont rencontrés autour d'enjeux et de questions concrètes.

Culture et lien social

Avec 116 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le Grand Est concentre 9 % des QPV du territoire métropolitain, une part importante de sa population habite dans ces quartiers (7,2 %). En Meuse, la DRAC a expérimenté une modalité de travail avec la préfecture en direction des structures culturelles labellisées et conventionnées afin de les mobiliser davantage sur des résidences de territoire de deux années. Ce modèle vertueux doit aboutir au développement de projets pluriannuels de jumelage entre les acteurs du territoire et les structures labellisées ou sous appellation.

Le pass Culture

Part collective du pass Culture (à partir de la classe de 4e) - Année scolaire 2024-2025

- 92 % des établissements éligibles couverts (89 % au niveau national)
- 63 % des élèves éligibles couverts, soit 284 700 élèves (54 % au niveau national)

Part individuelle du pass Culture

- 235 000 bénéficiaires actuels (383 200 depuis le début de l'expérimentation)
- 70 % des +16 ans couverts (66 % au niveau national)
- 80 % des + 18 ans couverts (84 % au niveau national)
- 258 € dépensés en moyenne sur un crédit de 300 € (idem au niveau national)
- 2 117 partenaires culturels actifs sur les 12 derniers mois (soit 83 % du total des partenaires inscrits), dont 100 % des structures labellisées du spectacle vivant.

La 5e édition de l'Été culturel

Forte du succès des années précédentes, la DRAC a décliné l'opération nationale « l'Été culturel » pour la 5e fois en Grand Est. En soutenant des projets culturels menés sur tout le territoire, ce dispositif permet à chacun d'avoir accès pendant la période estivale à une offre culturelle tout en favorisant la création artistique et l'insertion des jeunes artistes.

- 180 projets soutenus dans des tiers-lieux, écolieux, centres sociaux, MJC, établissements de santé, EHPAD, sites patrimoniaux…
- Près de 250 artistes et professionnels impliqués
- 84 500 habitants touchés
- 1,18 M€ de budget
- 10 départements concernés
- 3 opérations principales soutenues : 90 résidences Jeunes Estivants, plus de 70 projets Estivants du livre, plus de 20 projets d'action culturelle portés par des acteurs culturels des territoires (dont 9 projets labellisés Olympiade culturelle)

Été culturel 2024 - Partir en livre - Centre de créations pour l'enfance de Tinqueux (Marne) - Atelier Poésie Typolino avec Noémie Mahieux, illustratrice © CCE

Culture et sport : l'Olympiade culturelle et la parution d'un hors-série dédié de Beaux-arts Magazine

Dans la région Grand Est, la DRAC œuvre à rapprocher les secteurs du sport et de la culture, sur l'ensemble du territoire, grâce à une politique interministérielle menée avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). L'objectif est d'inscrire dans la durée les actions rassemblant le sport, la culture et l'éducation, notamment par le biais de l'EAC, grâce à un travail avec les associations sportives et d'éducation populaire.

L'Olympiade culturelle, autrement dit la programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui s'est déployée avant, pendant les Jeux olympiques et jusqu'au 8 septembre 2024, a permis de multiplier les propositions venues des acteurs culturels et sportifs, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels (compagnies, cinémas, théâtres, bibliothèques, musées…), et plus largement de faciliter les points de rencontre entre amateurs de sport et amateurs de culture.

La DRAC a publié un hors-série de Beaux Arts Magazine : « La beauté du geste », une invitation à voyager dans le Grand Est en observant comment culture et sport se croisent, s'entremêlent et se répondent, de la fin du XIXe s jusqu'à nos jours. C'est le fruit d'un travail collaboratif de valorisation, qui a mobilisé toutes les équipes de la DRAC et de nombreux partenaires culturels avec les équipes de Beaux Arts magazine.

Olympiade culturelle : création de la cie Kiaï en septembre 2024, à l'ancienne abbaye de Clairvaux (10)
© DRAC Grand Est

Les Micro-Folies et la collection régionale Grand Est

Les Micro-Folies sont des équipements culturels de proximité. Elles proposent une médiation par le numérique et favorisent de nouvelles formes de rencontre entre l'art et les publics. Il s'agit d'une politique prioritaire du ministère de la Culture qui consacre annuellement 3 M€ pour la création du réseau. 61 Micro-Folies ont ouvert à fin 2024 dans le Grand Est et une quinzaine de projets d'implantation sont en cours de concrétisation.

La collection régionale Grand Est conçue pour compléter les collections nationales du musée numérique et élaborée par la DRAC en lien avec le cahier des charges de la Villette, a été présentée le 8 octobre au Palais du Rhin. Composée de plus de six cents œuvres emblématiques, elle témoigne de la richesse et de la diversité de son patrimoine, muséal, écrit, bâti, voire immatériel. La DRAC a associé un très grand nombre de partenaires culturels ainsi que de structures du spectacle vivant, sans oublier le Land de Sarre et le Saarlandmuseum de Sarrebruck (Allemagne) afin de souligner la dimension frontalière de la région.

Micro-Folie : lancement de la collection régionale Grand Est le 8 octobre au palais du Rhin (Strasbourg)
© Lucile Casanova

Les projets innovants de territoire (PIT)

Quinze projets innovants de territoire, tous situés en ruralité, sont accompagnés dans le cadre du fonds d'innovation territoriale selon trois critères de soutien : capacité à transformer et à fédérer le territoire rural prioritaire dans lequel ils sont ancrés, reconnaissance et soutien par au moins une collectivité territoriale, absence de financement régulier préalable de la DRAC. Aidés pour trois ans (25 à 50 000 € par projet), ils font désormais l'objet d'un suivi particulier et d'une évaluation annuelle. Le Conseil régional du Grand Est a apporté un soutien complémentaire de 100 000 € répartis sur 7 projets.

La DRAC organise depuis 2023 des rencontres de l'innovation territoriale. Ils réunissent l'ensemble des porteurs des projets validés lors des trois premières vagues. Le réseau de partage et d'intelligence collective échange désormais également sur les réseaux sociaux où a été créé un groupe ressource propre.

Projet innovant de territoire - Simone, camp d'entraînement artistique à Châteauvillain (Haute-Marne) : « La Belle Nuit 2024 » à Bay-sur-Aube © Simone

Langue française et langues de France

Afin d'établir une photographie de la diversité et de la vivacité des langues en Grand Est, une enquête sociolinguistique relative à la présence, au contexte d'usage et aux modes de transmission des langues régionales et non-territoriales a été réalisée en 2024. Il s'agit de la première étude régionale qui prend en considération les langues issues de l'immigration.

L'enquête révèle tout d'abord un environnement linguistique riche de 80 langues. 36 % des habitants se déclarent très attachés aux langues régionales. La prégnance des langues issues de l'immigration, essentiellement italien, arabe, portugais et turc, se dévoile à travers leur mode de transmission et leurs usages en contexte familial, amical et festif. Accompagnée par un comité de pilotage scientifique, l'enquête contribuera en 2025 à l'élaboration d'un pacte linguistique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique comme facteur patrimonial, culturel et social, en collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et en associant des collectivités du Grand Est.

L'accès au livre et à la lecture

Le réseau Livr'Est

Comme prévu par la convention cadre entre le Centre national du livre (CNL), la DRAC et le conseil régional, un diagnostic approfondi de la filière du livre a été mené et ses conclusions ont été livrées fin 2024. Confiée au cabinet ASDO, cette étude a été l'occasion de nombreuses réunions de travail et de plusieurs questionnaires diffusés aux professionnels de la filière avec l'appui des centres de ressources.

Le renforcement de l'aide aux auteurs par la création de résidences de médiation qui s'ajoutent aux résidences de création a permis de soutenir de nouveaux auteurs et d'accroître leur visibilité sur leur territoire.

Le soutien financier à la filière s'accompagne d'actions et d'outils partagés par les professionnels ou les usagers du livre comme les journées et rencontres régionales, le portail et la revue « Livr'Est ».

Dans le sens du renforcement de la démarche de structuration, la DRAC a consolidé les postes des centres de ressources du réseau Livr'Est, ainsi que leurs actions : maintenance et animation du portail Livr'Est (www.livrest.fr), valorisation du patrimoine littéraire, action de soutien aux libraires et aux éditeurs régionaux (libraires volants et actions de surdiffusion).

Jeunes en librairie

La dynamique lancée avec succès en 2021-2022 en partenariat avec le conseil régional Grand Est, les rectorats de Reims, Metz-Nancy et Strasbourg, l'association de libraires LILE et le centre de ressources régional pour les auteurs Interbibly, s'est encore renforcée en 2023-2024 : 179 classes et 4 726 élèves ont été touchées grâce à 81 librairies associées.

La lecture publique

Les manifestations littéraires

Professionnels ou bénévoles, les organisateurs de manifestations littéraires en Grand Est ne ménagent pas leurs efforts pour proposer des programmations aussi attrayantes qu'exigeantes. En 2024, grâce à des crédits complémentaires (90 000 €), 13 festivals en ruralité ou en QPV ont été soutenus.

Pour les plus petites manifestations (ou les plus hybrides et innovantes), le soutien de la DRAC est essentiel. L'engouement pour ces manifestations s'accompagne d'un rajeunissement des équipes de programmation et des publics qui les fréquentent. Le Salon du livre de Chaumont a su, par exemple, se réinventer pour sa 20e édition, après deux années sans manifestation.

Dotation générale de décentralisation, patrimoine écrit et numérisation

La dotation générale de décentralisation (DGD)

Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD pour les bibliothèques communales, intercommunales et départementales accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de bibliothèques et de lecture publique. En 2024, 77 opérations ont été soutenues pour un montant total de 4 885 530 €, principalement sur l'extension des horaires d'ouverture (23 dossiers), l'équipement informatique ou numérique (17 dossiers), la valorisation et la conservation des collections patrimoniales (12 dossiers) l'équipement mobilier et matériel (10 dossiers).

7 nouvelles médiathèques aidées au titre de la DGD ont ouvert au public en 2024 : Maubert-Fontaine, Vivier-au-Court (08), Bréviandes, Les Riceys (10), Velaines (55), Gerstheim (67), Golbey et Vincey (88). Pour Velaines (L'oiseau Lire), il s'agit de la première médiathèque inaugurée dans le département depuis la fin des années 90. Conçue par l'architecte Gérald Klauss, elle rencontre déjà un vif succès et a été récompensée par le prix d'architecture 10+1, organisé par la revue d'a. De son côté, la médiathèque de Vincey, conçue par le cabinet Gandy Architecture en réhabilitant l'ancienne poste, a été inaugurée le 1er octobre. Les deux projets ont été soutenus par l'État sur la DGD, la DETR et la DSIL.

La nouvelle médiathèque de Vincey (Vosges) © DRAC Grand Est

GROS PLAN SUR

Le Salon du livre de Chaumont (Haute-Marne)

Le 20e Salon du Livre de Chaumont s'est déroulé du 23 au 26 mai. Cette édition anniversaire, particulièrement remarquable après 2 années d'éclipse dues en partie à la fermeture de la médiathèque des Silos pour travaux, était consacrée aux singularités : sur la forme avec des textes et des illustrations cassant les codes et renouvelant les genres littéraires, ou sur le fond avec des sujets originaux abordés.

La manifestation a accueilli environ 7 500 visiteurs, avec une belle participation aux concerts et spectacles. Le public circulait du Signe au square Lebon, puisque la médiathèque n'avait pas encore rouvert ses portes. 1 500 enfants et jeunes ont participé aux actions d'EAC, de la crèche aux formations supérieures, en passant par les accueils de loisirs, tandis que 40 personnes ont assisté à la journée professionnelle du 24 mai. 38 auteurs et illustrateurs étaient présents à l'invitation de la médiathèque, ainsi que 49 auteurs invités par les maisons d'édition locales également présentes.

Cette manifestation littéraire de qualité, repensée dans une optique plus grand public, a été soutenue par la DRAC à hauteur de 15 000 €, qui s'ajoutent à des aides du CNL. La prochaine édition aura lieu en 2026, en alternance avec la Biennale internationale du design graphique.

Le patrimoine écrit

En 2024, la commission du Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB), abondé à parité par la DRAC et le Conseil régional Grand Est, a permis de soutenir 19 projets d'acquisition et 10 projets de restauration, émanant de 10 bibliothèques territoriales, pour un montant total de 42 731 €. Il est à noter que certaines bibliothèques plus modestes comme Toul, Langres et Thionville ont participé à cette édition 2024, parfois pour la première fois.

Les 20 et 21 juin, le Grand Est a accueilli les Journées du patrimoine écrit à Colmar. Ce rendez-vous national annuel incontournable pour les bibliothèques patrimoniales est organisé par Interbibly avec le soutien de la DRAC et du Service du livre et de la lecture (SLL) (14 000 €). Le thème « Mettre en scène le patrimoine écrit, de la vitrine à l'écran » a permis de mettre en valeur la bibliothèque des Dominicains à Colmar et la bibliothèque humaniste de Sélestat, mais aussi l'IA d'Albert Schweitzer développée par la maison-musée de Gunsbach (68).

La numérisation

Dans le cadre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV), la 6e édition de l'appel à projets a été lancée en 2024. 12 des 13 projets ont pu être soutenus, pour un total de 157 167 €, avec 1 projet musée, 1 projet audiovisuel, 1 projet archéologie, 1 projet musique, 1 projet scientifique et surtout 7 projets concernant des services d'archives.

GROS PLAN SUR

« Phénix », une médiathèque provisoire pour le quartier de Borny à Metz

La médiathèque provisoire « Phénix » du quartier de Borny à Metz a ouvert ses portes le 12 mars 2024. Elle succède à un premier local d'urgence, installé quelques semaines après l'incendie de la médiathèque Jean Macé, lors des émeutes de fin juin 2023. Cet équipement qui répond à tous les besoins des usagers, a bénéficié d'une aide de l'État au titre de la DGD d'un montant de 450 000 €, pour commencer à remplacer les 110 000 documents perdus lors de l'incendie, ainsi que l'équipement mobilier et informatique.

Le projet de reconstruction de la médiathèque Jean Macé a été lancé par la ville de Metz dès l'automne 2023, en relation avec les services de la DRAC, intégrant les besoins exprimés par la population lors de différents ateliers et entretiens en vue de la réalisation du programme. Le nouvel équipement devrait ouvrir ses portes en 2027 et bénéficiera d'un fort soutien de l'État.

Annexes chiffres clés 2024

Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT	9	7	45	11	32	10	42	90	29	12	307
Licences entrepreneurs de spectacles (nombre de licences)	13	32	45	14	56	15	37	108	36	24	380
Pluridisciplinaire	2	2	8	3	7	3	8	6	8	2	58
Scènes Nationales			2		1	1	1		1		6
SCIN	1			1			2	1	1	1	7
Lieux pluridisciplinaires		1				1	1	1			4
AFA pluridisciplinaires				1			1	1	1		4
Centres culturels de rencontre									1		1
Conservatoires (à rayonnement régional et départemental)	1	1	1		1		1	1	2	1	9
Valorisation des écritures contemporaines			1		2		1				4
Festivals subventionnés			2	1	3	1	1	3	1		12
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux			2		4	2		1			9
Théâtre	4	0	13	1	7	4	18	20	7	3	77
Théâtre national								1			1
CDN			1		1		1	1	1		5
Lieux non labellisés	1		1		2		1			1	6
AFA Théâtre			1		1	1					3
Compagnies subventionnées (aides au projet)			3		1		7	6	3	1	21
Compagnies conventionnées			3		1		7	6	2	1	20
Compagnonnage								1			1
Résidences Théâtre	2		3	1	1	2	1	2	1		13
Festivals subventionnés			1		1		1	3			6
Musique	3	4	10	3	11	2	9	41	10	6	99
SMAC			2		1	1	1	1	1	1	8
Autres lieux musiques actuelles + Lieux non labellisées				1				2			3
AFA Musique						1		4	1		6
CNCM			1								1
Orchestres nationaux en région							1	1	1		3
Orchestres permanents non labellisés					1						1
Opéras nationaux en région					1			1			2
Autres lieux lyriques			1								1
Ensembles subventionnés (Aide au projet)		1			3		2	12	1		19
Ensembles conventionnés			3		3		2	10	3	2	23
Commande musicale			1				1	1			3
Résidences Musicales		1	1	1				2	1		6
Festivals subventionnés	3	2	1	1	2		2	7	3	3	24
Danse	1	0	11	3	4	1	5	17	3	1	46
CCN					1				1		2
CDCN								1			1
AFA danse	1		1	1							3
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			5		3		3	11	1	1	24
Compagnies conventionnées			4	2			1	3	1		11
Résidences chorégraphiques			1			1	1	1			4
Festivals subventionnés								1			1

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT (SUITE)											
Cirque	0	0	4	0	0	0	1	3	0	0	8
PNC			1								1
Dispositif Itinérance cirque											0
Dispositif de soutien à la création Cirque			1								1
Compagnies conventionnées			2					2			4
Résidences Cirque							1				1
Festivals subventionnés								1			1
Arts de la rue	0	1	1	1	2	0	1	2	1	0	9
Compagnies subventionnées (Aide au projet)								1			1
Dispositif de soutien à la création Arts de la Rue											0
Compagnies conventionnées					1						1
Résidences Arts de la rue											0
Festivals subventionnés		1	1	1	1	1	1	1	1		8
Marionnettes	1	0	3	0	1	0	1	2	0	0	8
Compagnies subventionnées (Aide au projet)	1		1					1			3
Compagnies conventionnées			2		1		1	1			5
Festivals subventionnés	1		1								2
ARTS VISUELS	1	2	11	6	17	1	16	30	14	5	103
FRAC			1				1	1			3
Centres d'art (dont CACIN)		1		1		1	1	1	2		7
Autres lieux		1	4	1	5		4	2		1	18
AFA Arts visuels			1	1							2
Métiers d'art, design, mode				1	1		1		1		
Schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI)								1			1
Aides au projet					2		4	1		1	8
Photo - Aides à la création					2		4	2	1		9
Aides individuelles à la création			2		3		1	8	4	1	19
Allocations d'installation d'ateliers	1				3			7	1	1	13
Résidences arts visuels			2					2	2	1	7
Festivals subventionnés			1	2	1			5	3		12
TOTAL Grand Est	10	9	56	17	49	11	58	120	43	17	410

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Création

Démocratie culturelle

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	1	1	1	2	6	7	7	1	3	9	38
Label 100 % Éducation artistique et culturelle	1	1	2	4	4	3	3	4		3	25
Projets fédérateurs	34	25	22	17	63	6	91	191	117	31	596
Résidences d'artistes en milieu scolaire	7	1	5	1			18	18	14		64
Résidences Passerelle	4	1	5	2				1		1	14
Contrats territoire-lecture (CTL)	1	1	1	1		1		4	4	3	16
Contrats départementaux lecture (CDL)	1	1	1	1	1	1		1	1	1	9
Premières pages	1	1	1	2	2					1	8
Conventions de développement culturel (CDC)	1							5	2		8
Micro-Folies	4	7	5	2	9	4	13	6	6	5	61
Total Grand Est	55	39	43	32	85	21	132	231	147	54	839

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Industries et Démocratisation culturelles

Industries culturelles

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Bibliothèques :											
- Unités de coopération	5	2	16	5	8	2	6	7	5	6	62
- Lieux de lecture	96	148	128	141	148	58	167	213	100	137	1 336
Services territoriaux d'archives	3	5	5	4	6	5	10	13	21	6	78
Librairies	11	14	16	8	17	4	21	45	18	13	167
Dont librairies indépendantes de référence (label LIR)	0	2	3	1	4	1	5	5	4	3	28
Maisons d'édition	1	4	4	2	13	1	14	35	6	4	84
Salles de cinéma (établissements)	5	6	8	5	22	5	19	23	18	16	127
Dont Salles de cinéma art et essai (établissements)	4	3	5	3	11	3	9	13	12	8	71
Écrans cinéma	18	26	48	19	68	16	96	97	65	35	488
Total Grand Est	116	177	161	160	206	73	231	329	163	176	1 792

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Industries et Démocratisation culturelles

Enseignement supérieur culture et conservatoires

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE											TOTAL
Écoles nationales supérieures de spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnette)	1		1					1			3
Écoles nationales supérieures d'architecture					1			1			2
École nationale supérieure d'art					1						1
Écoles supérieures d'art			1				1	1			3
Centres de formation musique, danse et arts visuels					1		1	3			5
TOTAL Grand Est	1	0	2	0	3	0	2	6	0	0	14

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
CONSERVATOIRES											TOTAL
Conservatoires à rayonnement régional			1		1		1	1			4
Conservatoires à rayonnement départemental	1	1							2	1	5
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal		3	1	2	2		7	1	1		17
TOTAL Grand Est	1	4	2	2	3	0	8	2	3	1	26

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Patrimoines

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
MH Immeubles	245	401	422	459	546	336	375	872	534	337	4 527
Classés	92	148	268	97	168	151	128	183	121	124	1 480
Inscrits	144	243	146	355	353	164	226	660	388	186	2 865
Protections mixtes	9	10	8	7	25	21	21	29	25	27	182
MH Objets mobiliers	1 227	4 544	3 512	2 109	2 143	2 812	1 157	1 866	2 283	1 958	23 611
Classés	631	3 000	1 667	1 499	893	1 330	412	664	719	766	11 581
Inscrits	596	1 544	1 845	610	1 250	1 482	745	1 202	1 564	1 192	12 030
MH État / Ministère de la Culture		3	5	2	2	1	9	2		3	27
Domaines nationaux								1			1
Diagnostics archéologiques prescrits	13	46	59	13	92	41	54	79	47	7	451
Fouilles préventives prescrites	1	11	21	1	18	5	13	27	5	2	104
Sites archéologiques	3 822	5 741	10 123	4 291	10 794	8 740	14 079	7 214	4 389	5 630	74 823
VPAH	2	1	2	1	1	2	1	2	3	1	16
CIAP	1		1					1	2	1	6
Avis rendus au titre des espaces protégés par les UDAP	1 905	3 021	4 985	3 406	6 775	2 625	5 194	12 181	5 147	3 264	48 503
SPR	8	7	9	8	4	4	5	4	4	9	62
Sites UNESCO	4	1	21	1	6	12	7	1	11	4	68
Sites classés au titre de l'environnement	8	4	38	13	17	24	14	14	10	22	164
Sites inscrits au titre de l'environnement	12	15	11	15	11	4	10	25	17	14	134
Petites cités de caractère	2	5	4	5		2	2	1		2	23
CAUE				1	1	1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture			1		1			1			3
Écoles nationales d'architecture					1			2			3
Jardins remarquables		4	7	6	6	2	4	9	4	6	48
Maisons des Illustres	2	2	1	3	3	1	2	3	2	3	22
Architecture contemporaine remarquable	19	10	32	9	35	9	27	27	19	13	200
Musées de France	7	11	10	7	11	9	11	24	24	7	121
TOTAL Grand Est	7 264	13 781	19 184	10 336	20 357	14 584	20 898	22 251	12 450	11 275	152 924

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Patrimoines / UDAP

Abréviations

ACR	Architecture contemporaine remarquable
AE	Autorisation d'engagement
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques
AFA	Atelier de fabrique artistique
AIA	Aides individuelles à l'installation d'atelier et d'achat de matériel dédié à la pratique artistique
AIC	Aides individuelles à la création
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ARS	Agence régionale de santé
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BOP	Budget opérationnel de programme
CA	Communauté d'agglomération
CACIN	Centre d'art contemporain d'intérêt national
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
ComCom	Communauté de communes
CCE	Centre de conservation et d'études
CCN	Centre chorégraphique national
CDC	Convention de développement culturel
CDN	Centre dramatique national
CDCN	Centre de développement chorégraphique national
CDL	Contrat départemental lecture
CEA	Collectivité européenne d'Alsace
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
CLTC	Conseil des territoires pour la culture
CNCM	Centre national de création musicale
CNL	Centre national du livre
COREPS	Comité régional des professions du spectacle
CP	Crédit de paiement
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
CSR-A	Commission scientifique régionale d'acquisition
CSR-R	Commission scientifique régionale de restauration
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
CTL	Contrat territoire lecture
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DISP	Direction interrégionale des services pénitentiaires
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EAC	Éducation artistique et culturelle
EPCI	Établissement public de coopération administrative
EPFGE	Établissement public foncier Grand Est
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPIC	Établissement public industriel et commercial
FIP	Fonds incitatif et partenarial
FRRAB	Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FRAM	Fonds régional d'acquisition des musées
HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
IA	Intelligence artificielle
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
JEP	Journées européennes du patrimoine
LIR	Librairie indépendante de référence
MH	Monument historique
MJC	Maison des jeunes et de la culture
OAE	Orchestres à l'école
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PCR	Projet collectif de recherche
PDA	Périmètre délimité des abords
PETR	Projet d'équilibre territorial et rural
PIT	Projet innovant de territoire
PLU / PLUi	Plan local d'urbanisme / PLU intercommunal
PNV	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels
PNC	Pôle national du cirque
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
PVAP	Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RAP	Redevance d'archéologie préventive
SCIN	Scène conventionnée d'intérêt national
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SG	Secrétariat général
SIAF	Service interministériel des archives de France
SLL	Service du livre et de la lecture
SMAC	Scène de musiques actuelles
SN	Scène nationale
SNA	Stratégie nationale pour l'architecture
SPR	Site patrimonial remarquable
SRA	Service régional d'archéologie
TIG	Travaux d'intérêt général
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
VPAH	Villes et pays d'art et d'histoire

Directrice de publication	Isabelle Chardonnier, Directrice régionale des affaires culturelles
Réalisation	Cabinet de direction
Coordination du projet	Alexis Neviaski, Clara Nieden
Coordination de la rédaction	Jean-Yves Hervé
Conception et réalisation graphiques	Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture

Siège de la DRAC Grand Est / Pôle Création	Site de Strasbourg Palais du Rhin 2 place de la République 67082 Strasbourg
Pôle Patrimoines	Site de Châlons-en-Champagne 3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449 51037 Châlons-en-Champagne cedex
Pôle industries et démocratie culturelles	Site de Metz 6 place de Chambre 57045 Metz
Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	Ardennes Aube Marne Haute-Marne Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Bas-Rhin Haut-Rhin Vosges

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Photo de couverture

Cathédrale de Strasbourg : mise en place d'un filet de protection au-dessus du chœur en prévision des travaux de restauration de la coupole, par le cordiste Maxime Storck de la société Acromax

© Laurent Weyl - collectif ARGOS / Grande commande photojournalisme

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est